

Troisième séance, jeudi 27 juin 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentations		
2018-DEE-6	Loi	Modification de la loi sur l'énergie	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Eric Collomb <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-DEE-17	Rapport	Santé économique du canton: la compétitivité en jeu (Rapport sur postulat 2018-GC-179) - suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-72	Rapport	Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
	Requête	Motion d'ordre – Report du point 6 de l'ordre du jour "Mandat projet fth fi"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Daniel Bürdel Pierre-André Grandgirard
2019-GC-72	Rapport	Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision	Discussion (suite)	
2019-GC-106	Résolution	Pêcheurs professionnels en difficulté	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nadia Savary
2019-GC-94	Election (autre)	Un-e scrutateur/trice suppléant-e, en remplacement de René Kolly	Srutin de liste	
2019-GC-95	Election (autre)	Un membre du Sénat de l'Université, en remplacement de Philippe Savoy	Srutin de liste	
2019-GC-77	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature (renouvellement du mandat de Walter Stoffel pour une durée d'une année / Faculté de droit de l'Université de Fribourg)	Srutin de liste	
2019-GC-76	Election (autre)	Un-e secrétaire général-e du Grand Conseil (renouvellement du mandat de Mireille Hayoz pour une nouvelle période de cinq ans)	Scrutin uninominal	
		Prise de congé		

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Xavier Ganioz, Johanna Gapany, François Genoud, Urs Perler, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder et Julia Senti.

Sans justifications: M^{mes} et MM. Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Jacques Morand et Chantal Pyrhoud-Gaillard.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Marice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

1. Sous-verres Agenda 2030 - Sur vos pupitres, vous trouverez des sous-verres colorés qui vous sont offerts par la DAEC. Chacun d'entre eux représente l'un des dix-sept objectifs de l'Agenda de développement durable de l'ONU, à l'horizon 2030 (Agenda2030), qui a remplacé l'Agenda21 que vous connaissez peut-être. Ces objectifs ont été adoptés par les Etats membres de l'ONU en septembre 2015, dont la Suisse. Au dos de chaque sous-verre, vous trouverez une question (et une réponse) afin de mieux comprendre ce que signifie chaque objectif pour le canton de Fribourg. Une telle démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg. Ces sous-verres sont en plastique recyclé et recyclable. Ils sont donc réutilisables (lavage avec un chiffon humide).
 2. Je tiens à féliciter M^{me} Samantha Besson, professeure à la faculté de droit de l'Université de Fribourg, pour sa nomination au Collège de France à Paris. Elle occupera dès le 1^{er} octobre la chaire de droit international des institutions.
 3. Je vous rappelle également le sondage de l'Université de Lucerne. Un jeune homme vous a remis des flyers pour rappel. Pour ceux qui le peuvent, merci de répondre encore à ce sondage.
 4. Au vu la chaleur annoncée, je vous autorise à poser la veste. Tout le monde l'a déjà fait.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentations

Assermentation de MM. et M^{mes} Noémie Berthoud, François Ducrest, Beatrix Guillet, Yann Hofmann, Marie-Jeanne Piccand, Christian Schorderet, Isabelle Sob et Aline Wälti, élu-e-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires, lors de la session de juin 2019.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Loi 2018-DEE-6 Modification de la loi sur l'énergie

Rapporteur-e:	Collomb Eric (<i>PDC/CVP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	30.04.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1259</i>)
Préavis de la commission:	11.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 1275</i>)

Entrée en matière

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis l'auteur des trois motions qui font l'objet de la présente révision de loi.

Permettez un peu d'histoire en guise de préambule. En 2013, le Grand Conseil adoptait une modification de la loi sur l'énergie qui avait pour but de concrétiser l'objectif majeur fixé par le Conseil d'Etat en 2009, soit d'atteindre la société à 4000 watts d'ici 2030. Malgré toutes les mesures prises ces dernières années, la loi sur l'énergie ne permet pas au canton de répondre totalement aux exigences de la Confédération. Pour rappel, la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, acceptée par le peuple en mai 2017, repose sur trois piliers: augmenter massivement la part d'énergie renouvelable, diminuer sensiblement la consommation et sortir du nucléaire. Cette nouvelle stratégie fédérale oblige les cantons à prendre leurs responsabilités afin d'atteindre les objectifs fixés.

La révision de la loi qui nous occupe aujourd'hui fait suite à trois motions acceptées par le Grand Conseil et qui vont permettre à notre canton de s'approcher des objectifs fédéraux. La première motion, acceptée en 2014, demande de conférer un intérêt cantonal aux énergies renouvelables. Il s'agit de l'article 3 qui a fait l'objet d'une proposition d'amendement visant purement et simplement sa suppression. Cette proposition a finalement été retirée avec la possibilité que son auteur revienne à la charge en plenum. La deuxième motion, acceptée en 2014, demande un apport minimal d'énergie renouvelable pour les besoins en électricité. Cette motion se concrétise à l'article 11, lequel n'a pas donné lieu à de grandes discussions au sein de la commission. La troisième motion, acceptée en 2016, touche en particulier les chauffages électriques et les chauffages à résistance. Comme attendu, cette modification de l'article 15 a fait débat en commission. Les garanties données par le commissaire du gouvernement ainsi que la sagesse des députés, qui ont refusé l'amendement qui visait à introduire un délai pour l'interdiction des chauffages électriques, permettent de ménager les propriétaires tout en remplaçant à moyen terme toutes ces installations gourmandes en électricité.

La commission a suivi le Conseil d'Etat qui propose des mesures incitatives plutôt qu'une interdiction formelle, laquelle avait d'ailleurs été refusée par le peuple fribourgeois en votation populaire en 2012.

En conclusion, la commission, qui a accepté à l'unanimité ce projet de loi, a bien compris que ces modifications légales conduiront le canton de Fribourg en direction des objectifs fixés dans la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Je remercie mes collègues de la commission pour la qualité des échanges et le bon état d'esprit qui a prévalu durant la séance, le commissaire du gouvernement et le chef du Service de l'énergie pour leurs explications et le secrétaire parlementaire pour son excellente collaboration.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. La loi que nous proposons aujourd'hui est équilibrée, souple et très pragmatique. Elle est essentiellement incitative et suffisamment flexible pour que les citoyennes et citoyens de notre canton puissent se mettre en conformité avec ces dispositions de manière accommodante. Je rappelle en effet que le principe de base qui sous-tend les dispositions de la loi est que les mesures ne peuvent être ordonnées que si elles sont réalisables sur le plan technique, mais aussi économiquement supportables. Ceci est l'article 3 al.1 de la loi existante qui ne sera pas modifié. C'est un principe de base qui est à chaque fois appliqué.

J'aimerais aussi préciser le contexte dans lequel s'inscrit la présente modification de la loi. En premier lieu, il s'agit de concrétiser trois motions, vos motions parlementaires acceptées à une très large majorité entre 2014 et 2016. Il y a lieu ensuite de relever que les trois nouveaux articles de la loi sur l'énergie permettront au canton de disposer d'une disposition légale en matière d'énergie qui est compatible avec la Stratégie énergétique 2050, qui a été adoptée par la population suisse en 2017. Elle répond aussi aux préoccupations exprimées ces derniers mois par la population.

En ce qui concerne la responsabilité des pouvoirs publics d'agir face au réchauffement climatique - dont je vous apporte d'ailleurs une preuve étouffante aujourd'hui: ce projet de loi a été généralement très bien reçu lors de la consultation publique, aucun parti politique n'a mis les pieds au mur. Sur les cinquante-deux retours reçus, seules deux organisations en lien avec

les énergies fossiles s'y sont opposées. De plus, de nombreuses organisations ont estimé que l'Etat pourrait être encore plus ambitieux, en particulier pour les mesures visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles et des chauffages électriques.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Co-Autor einer der Motionen, die hier angenommen worden sind.

Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt die Vorlage des Staatsrates. Die Revision des Energiegesetzes ist zur Umsetzung der Energiestrategie erforderlich und setzt die richtigen Akzente. Der Gesetzesvorschlag enthält die geforderten Änderungen, ist pragmatisch und unserer Ansicht nach für die Direktbetroffenen auch akzeptabel. Es geht darum, dass durch die Massnahmen Energie gespart wird und das Klima von unnötigen CO₂-Emissionen entlastet wird. Die Massnahmen sind Bestandteil der kantonalen Energiestrategie und Baustein zur Erreichung unseres Ziels, der 4000-Watt-Gesellschaft und später vielleicht der 2000-Watt-Gesellschaft.

Unsere Fraktion ist in dieser Frage in den vergangenen Jahren äusserst aktiv gewesen. Die drei Motionen sind als Grundlage zur heute vorliegenden Gesetzesvorlage vom Grossen Rat erheblich erklärt worden. Es ist nun an der Zeit - und angesichts der Diskussionen auf der Strasse höchste Zeit -, Ernst zu machen und die Forderungen umzusetzen. Die Christlichdemokratische Fraktion ist der Meinung, dass im Bereich des Gebäudeprogramms der Kanton mit etwas weitergehenden Vorschriften den richtigen Weg einschlägt. Heutige Technologien erlauben bei Neubauten 30 Prozent erneuerbare Energien. Auch bei der Erneuerung einer Heizung sind 20 Prozent erneuerbare Energien eine Forderung, die erfüllt werden kann. Wir stellen fest, dass dies bereits einen hohen Aufwand für die Hausbesitzer darstellen kann. Im Vollzug erwarten wir Pragmatismus, Verhältnismässigkeit und Flexibilität. In diesem Zusammenhang stellt sich die Frage der neuen Technologien, beispielsweise die Anerkennung des Anteils Biogas und synthetischer Gase aus dem Power to Gas im Gasnetz als erneuerbare Energien anzuerkennen, damit, wenn Leute sich ans Gasnetz anschliessen, dies unter Umständen in der Balance geltend gemacht werden kann.

Im Bereiche des Ersatzes der Elektroheizungen ist unsere Partei speziell sensibel. Wir haben einen demokratischen Entscheid zu respektieren, welcher ein Verbot der Elektroheizungen klar abgelehnt hat. Trotzdem müssen wir vorwärts schauen. Widerstandsheizungen verbrauchen unnötig Strom. Der Vorschlag des Staatsrates, den Ersatz der Heizungen mittels einer finanziellen Unterstützung zu fördern, ist der richtige Weg. Die Christlichdemokratische Fraktion fordert den Staatsrat auf, im Rahmen des Reglements zu prüfen, ob an Stelle von 8000 Franken nicht ein höherer Betrag, nämlich 10 000 Franken, geleistet werden könnte - dies, um den Ersatz zu beschleunigen. Da das Geld aus dem Energiefonds stammt, hat dies keine direkten Auswirkungen auf die Staatsrechnung. Eine solche Geste würde unserer Ansicht nach einem allfälligen erneuten Referendum entscheidend Wind aus dem Segel nehmen.

Es wird schliesslich darauf verwiesen, dass vor allem auch dem Ersatz der zahlreichen Elektroboiler Beachtung zu schenken ist. Warmwasseraufbereitung ist ein sehr wichtiger Energieverbraucher in den Häusern. Ausnahmen sollen insbesondere bei geschützten Gebäuden gewährt werden, dies gilt sowohl für Boiler als auch für Heizungen. Besitzer solcher Gebäude, insbesondere in städtischer Umgebung, haben tatsächlich Schwierigkeiten, Elektroheizungen durch Systeme mit genügend erneuerbaren Energien zu ersetzen. Wir wünschen, dass der Staatsrat in der heutigen Debatte klar bestätigt, dass Artikel 15 Abs. 4 die geschützten Gebäude klar einschliesst und so keiner Präzisierung bedarf.

Die Christlichdemokratische Fraktion tritt in diesem Sinne auf die Vorlage ein und unterstützt das Projekt, wie es uns vorgelegt ist.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis copropriétaire d'un appartement disposant d'un chauffage électrique décentralisé. Je remercie le conseiller d'Etat et M. Boschung pour les explications complètes qui nous ont été données en commission.

Ce projet de loi fait suite à la Stratégie 2050 et à la nouvelle loi fédérale en matière d'énergie. Il était donc normal que l'on révisé cette loi cantonale puisque le contexte juridique a été modifié. On rappellera toutefois que les modules de prescriptions énergétiques (MoPEC) émanent de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et n'ont qu'une valeur de recommandations pour les cantons et ne sont pas liantes. La lecture du message pouvait faire penser qu'elles étaient contraignantes. M. le Commissaire nous a confirmé que notre interprétation juridique était bien partagée par son Service.

En outre, en matière de consommation énergétique des bâtiments, la compétence de légiférer est réservée aux cantons, en vertu de l'article 80 al.4 de la Constitution. Par conséquent, les ordonnances fédérales qui émanent du Conseil fédéral ne peuvent empiéter sur les compétences des législatifs cantonaux. La loi fédérale fixe un cadre pour certains aspects tout en laissant une marge de manoeuvre aux cantons. Maintenant que ce cadre est fixé, on doit rappeler que le peuple avait refusé, en votation populaire en 2012, l'interdiction des chauffages électriques.

Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat d'avoir ainsi modifié son premier projet d'automne 2018 qui avait été mis en consultation et qui prévoyait le remplacement des chauffages électriques jusqu'en 2025. Nous reviendrons sur ce thème

lors de l'examen de cet article. En conclusion, le groupe libéral-radical approuve l'entrée en matière et soutiendra le projet tel qu'il est présenté par le gouvernement.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Es ist eine der grössten Herausforderungen unserer Zeit, die Energiewende. Wir alle wissen, dass wir es schaffen müssen, da wir unseren Kindern und Grosskindern sonst eine Welt hinterlassen, in der wir selbst nicht mehr leben möchten. Der Klimawandel betrifft uns alle, auch wenn wir hier in der Schweiz das Glück haben, dass er uns noch nicht existenziell betrifft. An anderen Orten der Welt ist dies bereits heute der Fall. Das Argument, die kleine Schweiz könne nichts dazu beitragen, den Klimawandel zu bremsen, funktioniert nicht. Wer so reich ist wie wir und nichts tut, handelt fahrlässig. Wir müssen und wollen deshalb alles tun, den CO₂-Ausstoss so zu verringern, dass sich das Klima nicht um mehr als 2 Grad erwärmt. So wurde es in Paris beschlossen.

Noch einmal: Das ist eine riesige Herausforderung, bringt aber auch Vorteile. Die Umstellung auf erneuerbare Energien fördert die lokale Wertschöpfung, konkret das Gewerbe und die lokale Energieproduktion. Fossile Energieträger stammen mehrheitlich aus politisch instabilen Ländern. Eine Reduktion der fossilen Abhängigkeit fördert die Energieautonomie und die Versorgungssicherheit.

Die Anpassung des vorliegenden Energiegesetzes ist eine der wichtigsten Massnahmen, die wir zurzeit ergreifen können. Also, tun wir es! Seien wir ehrgeizig und nicht minimalistisch. Geben wir den Jungen auf der Strasse eine handfeste Antwort auf ihre Fragen, was die Politik tut, um ihre Zukunft zu sichern.

Wir behandeln mit der Gesetzesänderung drei Fragen. Sollen erneuerbare Energien auf kantonaler Ebene den gleichen Stellenwert haben wie der Schutz der Natur? Welchen Anteil erneuerbarer Energien wollen wir verlangen für die Deckung des Wärme- und Strombedarfs von Gebäuden? Und wie schnell wollen wir Elektroheizungen und Elektroboiler ersetzen?

Die Fraktion Mitte Links Grün hat drei Anträge zur Verbesserung des Gesetzes bezüglich dieser Fragen deponiert. Zu deren Inhalten werde ich mich beim entsprechenden Artikel äussern. Ich erinnere aber jetzt schon daran, dass es CVP-Bundesrätin Doris Leuthard war, die die Energiewende angekündigt hat. Schauen wir, dass ihr Plan nicht auf den Sankt-Nimmerleins-Tag hinausgezögert wird.

Ich bitte Sie deshalb, unsere Anträge zu unterstützen und dem so angepassten Gesetz zuzustimmen.

Chardonens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la modification de la loi sur l'énergie à l'unanimité telle que proposée. Nous voulons une transition énergétique en douceur qui soit réaliste et acceptable pour les propriétaires. Cette loi est équilibrée et entre parfaitement dans ce cadre.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Les modifications de la loi sur l'énergie proposées ce matin font suite à trois motions adoptées par le Grand Conseil. Elles permettront de répondre encore partiellement aux MoPEC afin d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération.

Il est vrai que nous avons été partagés en commission, éprouvant un certain malaise par crainte que cette nouvelle modification de loi heurte à nouveau les propriétaires de chauffages électriques, qui avaient réussi tout de même à faire passer un référendum en votation populaire en novembre 2012. Partagés quant à une modification mettant enfin fin aux chauffages électriques, surtout suite à l'acceptation des MoPEC 2014, l'accord de Paris sur le climat adopté lors de la COP21, la Stratégie énergétique 2050 acceptée par la large majorité du peuple suisse, et aujourd'hui plus que jamais face à la volonté réelle de répondre à l'urgence climatique et de se mettre à l'écoute de la nouvelle génération consciente des dangers du réchauffement climatique. C'est pourquoi nous avons pris le temps de la réflexion et nous estimons que le canton de Fribourg doit encore aller plus loin dans les exigences proposées dans la modification de cette loi. Nous parlons d'équité, de proportionnalité. Malheureusement, le réchauffement n'est pas proportionnel: dans le cadre d'une mesure qui a été prise dans une commune fribourgeoise on s'est aperçu qu'en cinquante ans la température moyenne avait augmenté de plus de deux degrés. Nous voulons donc mettre fin aux chauffages électriques qui tirent leur énergie du charbon et du gaz, qui sont des sources polluantes. Le commissaire, M. Curty, a rappelé lui-même que de novembre à mars 33 % de la consommation provient des chauffages électriques. Cela n'a pas de sens au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie. M. Boschung a également signalé que les chauffe-eau électriques consommaient beaucoup d'énergie et qu'il fallait absolument trouver des solutions, car dans un certain temps nous devons couper les centrales électriques et il faut être réaliste dans ce contexte. On veut aussi éviter un *black out* local ou national si nous n'agissons pas. Nous serons donc pour une date butoir pour l'élimination des chauffages électriques.

Pour conclure, en raison de l'urgence climatique, nous ne pouvons pas en rester là. Il y a encore de nombreux points à régler liant l'électricité, les énergies fossiles, le mazout, le gaz. Nous reviendrons avec un objet parlementaire avec mon collègue Olivier Flechtner.

Le groupe socialiste entre en matière sur cette modification de loi. Je vous remercie de votre attention.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes, welcher die Berufsverbände vertritt, die durch die Änderung des Energiegesetzes betroffen sind. Ebenfalls bin ich Mitglied der kantonalen Energiekommission.

Nach eingehender Diskussion und nach mehreren Gesprächen mit dem Amt für Energie konnte für das vorliegende Energiegesetz eine akzeptable Lösung gefunden werden, welche es erlaubt, die auf Bundesebene vorgegebene Energiestrategie 2050 umzusetzen und gleichzeitig die Interessen der Hausbesitzer und der Wirtschaft zu berücksichtigen.

Ich begrüsse sehr, dass insbesondere kein Technologieverbot im überarbeiteten Gesetz ausgesprochen wurde und gerade bei der Thematik des Ersatzes von Elektroheizungen ein Anreizsystem geschaffen wird, welches die investierenden Hausbesitzer mit einem Beitrag von 8000 Franken aus dem Energiefonds unterstützt.

Allerdings wurden die Gesamtkosten für den Ersatz der Elektroheizungen in der Presse und in der Botschaft mit 12 000 bis 15 000 Franken zu tief angegeben. Ich bitte hier den Staatsrat zu präzisieren, wie hoch die durchschnittlichen Kosten effektiv sein werden und klar mitzuteilen, welche Kosten im genannten Betrag gemeint sind. Ansonsten besteht das grosse Risiko, dass sich der Hausbesitzer auf diese Angaben verlässt und bei der Einholung von Offerten von den effektiven Kosten überrascht wird. Dies führt dann dazu, dass ein Heizungsersatz unnötig hinausgeschoben wird und die verfolgten Ziele so nicht erreicht werden können.

In diesem Zusammenhang unterstütze ich die Aufforderung der Christlichdemokratischen Fraktion, den Unterstützungsbeitrag aus dem Energiefonds von 8000 Franken auf 10 000 Franken zu erhöhen.

Ein zentraler Punkt in diesem Gesetz ist die Vorschrift des Einbaus von 20 Prozent erneuerbarer Energien im Falle von Gebäuderenovationen. Hierbei ist festzuhalten, dass der Anteil von 20 Prozent für gewisse Branchen hoch angesetzt ist. Es ist deshalb zentral, dass bei der sogenannten zugelassenen Standardlösung Flexibilität und entsprechend Augenmass angewendet werden, neue Standardlösungen aufgrund technischer Entwicklungen akzeptiert werden und dass beispielweise früher getätigte Investitionen in Isolationen oder in den Ersatz von Fenstern etc. auch angerechnet werden. Ich bitte den Staatsrat hierzu, in den Erklärungen zum Gesetzesartikel 11 die flexible Handhabung der Standardlösungen zu bestätigen oder zu erwähnen.

In der Kommission wurde darüber gesprochen, die 20-Prozent-Grenze noch zu erhöhen. Hier muss ich klar festhalten, dass das Fuder nicht überladen werden darf. Erinnern wir uns an die letzte verlorene Abstimmung, in der sich das Volk gegen ein Verbot von Elektroheizungen aussprach. Wird das Gesetz unnötig verschärft, wird eine grössere Opposition von verschiedenen Seiten zu erwarten sein.

Mit diesen Worten bin ich für das Eintreten und die Verabschiedung der Vorlage wie vorliegend.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Besitzer eines kleinen Einfamilienhauses und Präsident des Hauseigentümerversbands Freiburg.

Ich danke dem Staatsrat, dass er keine allzu scharfe Gesetzesänderung vorschlägt, obwohl er bei gewissen Artikeln weiter geht als die bekannten MuKEn, welche für die Kantone übrigens nicht zwingend, sondern lediglich als Richtlinien zu betrachten sind. Dies ist auch richtig so.

Die Hauseigentümerinnen und Hauseigentümer haben ihre Hausaufgaben ohne gesetzliche Vorschriften mehrheitlich gemacht. Vergessen wir nicht: Heute haben wir 26,5 Prozent weniger CO₂-Ausstoss als im Jahr 1990, obwohl die Bevölkerung um 25 Prozent gewachsen ist und wir 33 Prozent mehr Gebäude zählen. Statt die Hauseigentümer ständig mehr zu belasten, wäre es also an der Zeit, sie endlich zu belohnen, auch steuerlich. In diesem Sinne unterstützen wir auch den Vorschlag der Christlichdemokratischen Fraktion, den Unterstützungsbeitrag zu erhöhen.

Ich bin auch froh, dass sich der Staatsrat von der grünen Welle, die zurzeit auch die Schweiz überrollt, nicht beeinflussen liess. Der Staatsrat bewahrte auch kühlen Kopf, obwohl Schülerinnen und Schüler die Schule schwänzten, um zu demonstrieren und dabei meinten, damit das Klima retten zu können, selber aber auf nichts verzichten wollen. Eine solche Hysterie brauchen wir wirklich nicht und sie bringt uns auch nicht weiter. Denn das Klima liegt uns allen am Herzen. Mit Augenmass müssen wir notwendige Veränderungen einführen. Dazu ist die ganze Welt aufgerufen und nicht nur die kleine Schweiz.

In diesem Sinne ist der vorliegende Gesetzesentwurf, wie er auch in der Kommission beraten wurde, pragmatisch - ein gut schweizerischer Kompromiss - und kann somit in dieser Form auch vom Hauseigentümerversband unterstützt werden.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Diese Debatte zeigt mir Eines: Politisch aktiv zu sein, heisst manchmal auch, Selbstverständlichkeiten zu sagen. Wir wissen alle, dass der Klimawandel stattfindet und wer gestern beim Ausflug dabei war, hat Gelegenheit gehabt, einen Teil der Auswirkungen konkret zu sehen. Und auch wenn darüber diskutiert wird, wie gross dessen Anteil ist, so wissen wir alle, dass der CO₂-Ausstoss einen Einfluss auf das Klima hat. Und wir wissen alle, dass die Steigerung der Energieeffizienz von Gebäuden ein konkreter Ansatz ist. Und noch einmal: Wir wissen alle,

dass elektrische Heizungen das Schlusslicht bilden, was die Effizienz betrifft. Politisch aktiv zu sein, heisst aber auch, das Gemeinwohl manchmal über den eigenen Interessen zu halten und Massnahmen zu vertreten, die auch unangenehme Auswirkungen haben können, wenn es für das Gesamte wichtig ist. Es heisst auch, dass man akzeptieren muss, wenn man beispielsweise als Besitzer eines Hauses mit elektrischer Heizung selber betroffen ist.

Ich bedaure dementsprechend, dass keine Frist für die Sanierung der Elektroheizungen im Gesetz steht. Anstatt immer wieder darüber zu debattieren, wie man Ausnahmen ermöglicht und den gesunden Menschenverstand oder das Augenmass zu bemühen, möchte ich hier ein ehrliches Statement, dass Elektroheizungen einfach ein Unding sind. Und beim Anteil der fossilen Brennstoffe möchte ich, dass wir auch mutiger sind.

Ich bin wie mein Kollege Bonny für Eintreten, und ich werde - wie er auch - die entsprechenden Anträge unterstützen, die das Gesetz verbindlicher und fortschrittlicher machen.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). L'impact de la décision que nous allons prendre est fortement différent en fonction de la situation géographique des bâtiments et des types de bâtiments. S'il y a un réseau à distance avec du chauffage à bois, il n'est pas onéreux de se raccorder, alors que si on est plus éloigné et qu'on a un ancien bâtiment, il est beaucoup plus compliqué. Il y aura des personnes âgées qui auront de la peine à renouveler leurs bâtiments ou des personnes en difficulté financière, par exemple avec des enfants et séparées. Comment allez-vous traiter ces cas exceptionnels? C'est la question que je me pose.

Pour quelle raison, étant donné que le réseau à distance alimenté au bois, donc avec une énergie renouvelable, n'oblige-t-on pas à avoir l'énergie renouvelable dans ces quartiers qui sont raccordés? On sait que les plans qui doivent être faits pour les nouveaux quartiers imposent de se raccorder au chauffage à distance s'il y a du chauffage à bois; par contre dans les anciens quartiers, alors que la conduite de réseau à distance produite avec du bois passe devant une maison ou même un immeuble, on ne peut pas les obliger aujourd'hui à se raccorder ou les obliger à avoir une autre énergie renouvelable. Je pense qu'on aurait un impact bien plus grand qu'avec la décision que l'on prend aujourd'hui, et c'est nécessaire de la prendre.

Je connais des cas particuliers mais concrets, où le gaz passait devant des grands immeubles comptant de nombreux appartements et où on a reposé le mazout parce qu'on n'avait pas cette obligation. Je pense que cela n'est pas correct de mettre simplement des panneaux solaires pour faire les 20% alors qu'on pourrait faire 100% en se raccordant à l'énergie renouvelable qu'est le chauffage à distance avec des copeaux. Je n'ai pas fait d'amendement dans ce sens parce que c'est très compliqué. Il y aurait peut-être trop d'impact de le faire au dernier moment comme cela, mais j'hésite franchement à refaire une motion par la suite.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis propriétaire de trois immeubles, le premier est un bâtiment Minergie, c'était le numéro 10 du canton, le deuxième est aussi un bâtiment Minergie et le troisième est une ancienne maison avec un chauffage électrique avec un appoint fort provenant d'un fourneau en pierre ollaire.

J'ai quelques restrictions quand je vous écoute parler ce matin. C'est moins l'appel de la rue que finalement le bon sens qui me fait parler. Si je réfléchis bien, qui est le plus grand propriétaire de parcs immobiliers? Ce sont les assurances, ce sont vos caisses de pensions, ce sont les banques.

Actuellement si je regarde le marché de l'argent, les banques ne savent pas quoi faire avec. Les intérêts sont négatifs. Si je regarde le marché immobilier dans le canton, il y a une surchauffe. Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, je me demande si ce n'est pas le moment de mettre une certaine pression, quand les taux sont très bas, parce qu'on y gagnera, pas seulement sur le pouvoir de la rue mais parce que les bâtiments eux-mêmes vont gagner en valeur.

J'aimerais faire une dernière remarque sur quelque chose que j'ai entendu: la vague verte. J'aimerais vous rappeler qu'au XV^e siècle il y avait un grand savant qui s'appelait Galileo Galilei. Cette personne a été dire au pape et à d'autres: écoutez, nous ne sommes pas le centre du monde, la terre est ronde et pas plate. Ce n'est pas la rue qui vous dit que l'urgence climatique est là, ce sont les savants, ce sont des prix Nobel qui vous le disent. Il vaut donc la peine de réfléchir un tout petit peu. Si on n'a pas dans ce contexte un peu plus d'élan ... il faudrait être un peu plus directif dans cette loi sur l'énergie.

Je reste très perplexe sur le devenir. Je ne vais pas pouvoir accepter que l'on augmente les subventions parce que la petite maison dont je vous ai parlé va avoir un label Minergie également.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre purement personnel. J'aimerais vous faire un petit témoignage.

En 1990 j'ai construit une maison à Grolley. Mon architecte me dit: mets le mazout, c'est le moins cher. Tu vas bien t'en sortir, tout le monde fait cela. J'ai répondu: rien à faire, on fera du renouvelable. On mettra de la géothermie, un chauffage à bois pierre ollaire, donc à l'ancienne. Vingt-huit ans après, j'investis 0 franc dans ma pompe à chaleur, aucun entretien, 0 franc dans mon fourneau et tout fonctionne parfaitement. J'ai investi plus en 1990 et aujourd'hui je sais que j'ai gagné pas mal d'argent grâce à ce système-là. Il fallait oser et c'était déjà possible. Je chauffe donc à 95% renouvelable depuis vingt-huit ans, c'est déjà possible.

Personnellement, cette loi me laisse un peu sur ma faim. Elle est incitative, pas du tout coercitive. Cela me gêne un peu de ce côté-là, mais j'ai bien compris le message qu'on ne veut pas tout perdre non plus dans un nouveau référendum. Dans ce sens-là, je vais accepter de la voter et je vais refuser les amendements. Sachez une chose, ce n'est pas le coeur qui parlera, c'est simplement la raison. On aurait pu à mon avis oser faire un petit peu plus dans cette direction. Je me dis que l'on va essayer au moins d'aller dans cette direction, car il y a aussi des choses bien dans cette loi. Je la soutiendrai, j'entrerai en matière et je serai malheureusement contre les amendements en l'état. Je pense aussi que certains ne sont pas bons non plus, l'article 3a par exemple, et celui par rapport à la limitation peut encore être discuté.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). On résume peut-être. Les 10 000 frs que demande le groupe démocrate-chrétien par la voix de M. Bapst soutenu par M. Bürdel est une proposition qui n'a pas été discutée en commission et qui ne fait pas l'objet d'un amendement. On ne va donc pas en débattre. La commission n'en a pas débattu non plus.

Le groupe libéral-radical exprime un souci par rapport à l'article 15. Je pense qu'on aura l'occasion de largement en débattre tout à l'heure. Au niveau des Verts, on n'est pas étonné. Ce sont des amendements qui sont aussi venus en commission et qui ont été refusés. Le groupe socialiste veut aussi mettre une date butoir. On aura aussi l'occasion d'en reparler à l'article 15.

Concernant la vague verte, on peut en penser ce que l'on veut. On voit que les avis sont diamétralement opposés si on se met du côté de M. Vonlanthen ou du côté de certains autres qui se sont exprimés.

A ce stade, je n'ai rien d'autre à dire si ce n'est qu'on aura un débat assez nourri au niveau du traitement des articles.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'ai pris note que tous les intervenants soutenaient l'entrée en matière et je les remercie. Je remercie également la commission pour les débats que l'on a pu avoir et je vous propose de répondre aux différents points évoqués dans le cadre de la lecture des articles.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 3a (nouveau)

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est l'intérêt cantonal à l'utilisation des énergies renouvelables indigènes. C'est donc une motion qui a été très largement acceptée en 2014. On a eu une proposition d'amendement en commission et cet amendement a finalement été retiré avec une menace de revenir en plénum. C'est fait par la députée Ballmer qui s'exprimera sur cet amendement et je m'exprimerai après l'avoir entendue.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ebenfalls im Namen der Vernehmlassung haben Naturschutzkreise - wir haben es gehört - Vorbehalte gegen die Anerkennung des kantonalen Interesses von erneuerbaren Energien geäussert. Sie befürchteten insbesondere, dass sich die Vorhaben im Energiebereich, insbesondere die Wasser- und Windkraftanlagen, negativ auf die Umwelt und die Landschaft auswirken könnten.

Ich glaube, der Staatsrat kann ihre Sorgen nachvollziehen. Darum hat er dementsprechend den Gesetzesentwurf angepasst und genau diese beiden Technologien, also Windkraftanlagen und Wasseranlagen, vom Anwendungsgebiet des kantonalen Interesses ausgeschlossen. Sie finden das im Artikel 3 Abs. 4.

Der Staatsrat ruft jedoch in Erinnerung, dass das nationale Interesse in jedem Fall Vorrang vor dem kantonalen Interesse hat. Und dies unabhängig vom betroffenen Themenbereich. Das heisst anders gesagt: Die Wasser- und Windkraftprojekte, die im kantonalen Richtplan aufgeführt sind, erfüllen alle Kriterien, um von nationalem Interesse zu sein. Deshalb hält es der Staatsrat für nicht nötig, ein kantonales Interesse für andere Projekte einzuführen, dies umso mehr als die erwähnten Projekte genügen, die energiepolitischen Ziele des Kantons zu erreichen.

Wie gesagt: Die vorgelegten Gesetzesbestimmungen geben also den Naturschutzgebieten sowie den Orts- und Landschaftsbildern von kantonalem Interesse Vorrang vor allen Wasser- und Windkraftprojekten, die - das ist wichtig - nicht von nationalem Interesse sind. Die Anerkennung des kantonalen Interesses an der Nutzung von erneuerbaren Energien gilt also hauptsächlich für die Geothermie, für Biogas- und Fotovoltaikanlagen sowie für Holzheizzentralen, Wärmepumpen und Wärmenetze. Und Sie geben mir Recht: Diese Technologien haben relativ wenig Auswirkungen auf die Umwelt, insbesondere auf die Biotope und die Artenvielfalt. Schliesslich müssen sie für eine optimale Nutzung der produzierten Wärme in die Nähe von Siedlungsgebieten zu stehen kommen.

Toutefois, malgré les modifications apportées, certains demandent purement et simplement la suppression de cet article. Leur position consiste à dire que la Stratégie énergétique doit privilégier la baisse de la consommation et que la substitution des énergies fossiles doit se faire uniquement par des systèmes respectueux de l'environnement.

Il est clair que la baisse de la consommation est un axe de bataille important que nous soutenons déjà fortement, mais ce n'est pas suffisant.

Je tiens aussi à rappeler que la population suisse a décidé la sortie du nucléaire et qu'il faudra alors impérativement pouvoir disposer de moyens de production valorisant les énergies renouvelables. Que ce soit pour la mobilité électrique ou les besoins des nouvelles technologies, nous aurons des besoins importants en énergie et nous ne voulons pas dépendre de l'étranger.

Vous-même dans cette salle voudrez peut-être bénéficier un jour d'une climatisation pour éviter par exemple la surchauffe des débats en période de canicule. Il se peut que dans certaines situations une pesée des intérêts doit être faite. Pour ma part le texte qui vous est soumis permet donc de le faire de manière cohérente et raisonnable, raison pour laquelle je vous propose de maintenir la position du Conseil d'Etat qui est respectivement la proposition de la commission.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Sie haben es gehört: Die Fraktion Mitte Links Grün beantragt, den Artikel 3a zu streichen. Es geht um die Frage, ob erneuerbare Energien auf kantonaler Ebene den gleichen Stellenwert haben sollen wie der Schutz der Natur. Dies ist eine sehr komplexe Frage, bei der es angebracht ist, sich etwas im Detail damit zu beschäftigen, denn auch der Rückgang der Biodiversität ist eine riesige Herausforderung unserer Zeit.

Im vorliegenden Artikel 3a wird die Bedeutung erneuerbarer Energien gleichgesetzt mit der Bedeutung des Schutzes von wertvollen kantonalen Gebieten. Ein Projekt, das nationale Bedeutung hat, also eine bestimmte Energieproduktion, kann heute einer Interessenabwägung unterzogen werden, wenn es in nationalen Schutzgebieten geplant ist. Damit wird ihr Schutz geschwächt. Nun hat der Regierungsrat aufgrund der Befürchtungen der Naturschutzorganisationen Wasser- und Windkraftprojekte auf kantonaler Ebene, von kantonalem Interesse, ausgenommen, das heisst, nur andere Projekte, wie sie Herr Staatsrat Curty bereits genannt hat, können überhaupt einer kantonalen Interessenabwägung unterzogen werden.

Ich bin aber überzeugt und es gibt auch Beispiele dafür, dass es auch hier Interessenskonflikte geben kann. Für Gebiete, die mit Wasser- und Windprojekten bebaut wurden - wir haben das in der Kommission lange diskutiert -, wurde mir gesagt, dass sie durch die explizite Ausnahme aus dem Artikel, wie sie jetzt drinnen steht, stärker geschützt würden, sollte es einmal zu einem Rechtsfall kommen. Diese Haltung kann ich nur halbwegs nachvollziehen und ob sie stimmt, wird sich erst in einem ersten Rechtsfall zeigen. Dieses Risiko wollen wir von der Fraktion Mitte Links Grün nicht eingehen und beantragen deshalb, den Artikel 3a vollständig zu streichen. Dadurch gibt es kein kantonales Interesse an erneuerbaren Energien, wenn ihre Erstellung mit dem Schutz von Naturwerten (09:20:31) kollidiert.

Wer ein Projekt gut plant, den richtigen Standort auswählt, keine geschützten Gebiete tangiert und von Anfang eine gute Lösung für allfällige Interessenskonflikte sucht, wird auch in Zukunft Projekte realisieren können. Die Streichung von Artikel 3a führt aus unserer Sicht in keiner Weise zur Verhinderung von Projekten. Sie führt höchstens zur Verbesserung von Projekten.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Cet article 3 met au même niveau l'intérêt de la protection de la nature et la production électrique. Personnellement, je le regrette. Ce qui est dommage est que l'exemple vient d'en haut. Toutes les personnes qui ont voté la Stratégie énergétique 2050 avec la loi fédérale sur l'énergie et qui maintenant viennent nous dire qu'on ne peut pas le faire au niveau cantonal auraient plutôt dû la refuser comme je l'ai fait au moment de la votation. Cet exemple est exactement ce qui a été fait pour la loi fédérale sur l'énergie. Du moment que la loi fédérale le fait, on doit forcément admettre qu'on le fasse au niveau cantonal.

Je rappellerai que ce sont les sites d'importance cantonale que vise cette loi. Or, nous avons beaucoup de sites d'importance nationale dans notre canton: trente et une tourbières, trente-cinq bas-marais et quatre sites marécageux, sans parler des sites de paysage d'importance nationale. Ces sites vont très mal. Ils subissent continuellement des atteintes, que ce soit des remblayages, des drainages, des constructions sur le site-même. Ces sites ne seront pas soumis à ces dispositions. Ils le seront à la loi fédérale que vous avez votée. Les mêmes qui soutiendront cet amendement ont voté la Stratégie 2050.

Soyez conséquents. Admettez que ce que vous avez admis au niveau fédéral se fasse au niveau cantonal. Par contre, essayons maintenant de protéger nos sites d'importance nationale qui en ont bien besoin dans notre canton.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). J'aimerais insister en complément de M^{me} Ballmer sur le fait que les exemples donnés et l'argumentation de M. le Commissaire me semblent des amalgames légèrement populistes.

Comme M^{me} de Weck l'a dit, nous avons introduit cet équilibre entre pondération pour les valeurs naturelles et les énergies renouvelables au niveau national. C'est largement suffisant. Rajouter une couche supplémentaire de pression sur les biotopes du canton n'apporte rien du tout. Cela amène juste une pression inutile sur des valeurs naturelles. Ce n'est pas détruire quelques biotopes par une quelconque installation éolienne ou de la petite hydraulique qui va amener la quantité nécessaire d'énergie renouvelable. Le chemin pour cela va par des assainissements des bâtiments qui font une atmosphère agréable en été aussi, et non par des installations de climatiseurs supplémentaires. C'est aussi par un soutien beaucoup plus décidé aux

photovoltaïques qui peut amener une production supplémentaire importante et qui va créer un équilibre avec le stockage au niveau national. On peut augmenter le photovoltaïque de façon très importante sans détruire des valeurs naturelles.

Je trouve donc que cet article est inutile et je vous prie de le supprimer.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). J'ai juste une petite réflexion à partager avec vous concernant la portée de la suppression ou le maintien de l'article.

Le groupe démocrate-chrétien s'oppose à la suppression de cet article car l'article précise les choses. On peut toujours dire qu'au niveau fédéral les choses sont réglées. Dans le cadre de la consultation, il y a eu des critiques qui disaient qu'il fallait qu'on enlève les petites centrales hydroélectriques de ces projets de production d'énergie, car elles font un dommage conséquent au niveau de nos cours d'eau. Ces installations seront refusées lors de cette pesée des intérêts au niveau cantonal. Cela a été clarifié par l'article.

On ne pense pour le moment qu'aux intérêts de la protection de la nature. Il y a d'autres intérêts cantonaux, comme les biens culturels, qui sont évidemment touchés par l'article. Le conseiller a dit qu'on peut par exemple prendre la construction d'un réseau de chauffage à distance ou d'une centrale à bois à proximité d'un périmètre protégé. Il y a des oppositions et vous devrez faire là une pesée des intérêts bien que la centrale serait en zone à bâtir. Ce genre d'installation, sans zone spéciale, on ne peut pas les construire.

L'article a bien ses raisons d'être et je vous demande de le maintenir et de refuser l'amendement de la députée Ballmer.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est un débat qui a aussi eu lieu en séance de commission avec la députée de Weck, qui a donc eu les mêmes propos, et M^{me} la Députée Mutter qui parle de la destruction des biotopes.

Je l'ai dit en commission et je le répète ici, je pense que ce n'est pas l'idée de sacrifier du paysage mais il faut aujourd'hui aller au bout de nos idées. On a voté la Stratégie énergétique 2050. Les milieux environnementaux étaient derrière cette Stratégie. On veut aller vers plus de renouvelable, mais j'ai l'impression que chaque fois que l'on veut construire quelque chose on n'a pas la possibilité de le faire. Je pense qu'il faut vraiment être conséquent et aller au bout de nos idées. Ce n'est pas l'idée d'aller construire n'importe quoi n'importe où.

C'est pour cela que je vous demande de refuser cet amendement comme la commission l'a d'ailleurs fait, mais pas de manière officielle puisqu'au dernier moment la députée l'a retiré. La commission était vraiment d'avis de maintenir cet article 3a dans son entier comme le propose le Conseil d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai rien à rajouter suite à mon intervention de tout à l'heure. Je vous propose aussi de refuser cet amendement.

- > Au vote l'amendement Ballmer opposé à la version du Conseil d'Etat est refusé par 65 voix contre 27; il y a 5 abstentions.
- > Adopté.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker

Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 65.

Se sont abstenus:

Bonny David (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP). *Total: 5.*

Art. 11b (nouveau)

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). L'article 11b a aussi fait débat. Il y avait des représentants des propriétaires qui souhaitent une version plus soft avec 10% et les milieux verts plutôt 50%. C'est d'ailleurs ce qui fait l'objet de cet amendement que la députée Ballmer va certainement présenter. On n'a pas pu voter en commission puisqu'il n'a pas été déposé à ce moment-là. Nous étions tous unis pour dire que la version du Conseil d'Etat était la voie à suivre. Nous le sommes certainement encore. Je laisserai la députée Ballmer s'exprimer au sujet de son amendement à l'article 11b al.1.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Concernant la part d'énergie renouvelable à prendre en compte lors d'une nouvelle construction et lors de l'assainissement d'une installation de chauffage utilisant des énergies fossiles, il s'agit par cette mesure de poursuivre le virage de la transition énergétique après la mise en place en 2017 du paquet de mesures incitatives en lien avec le Programme bâtiments (qui fonctionne très bien). En 2018, on a investi près de 16 millions de francs, montant auquel s'ajoutent presque 400 000 frs promis pour des mesures indirectes. C'est pour le remplacement des chauffages.

Je tiens aussi à rappeler que les dispositions légales actuelles prévoient déjà depuis 2006 une part minimale de 20% d'énergie renouvelable dans des nouvelles constructions. Par rapport à cet alinéa 1, il n'y a pas beaucoup de changements. C'est 20% maintenant et ce sera 30% plus tard si vous acceptez la loi.

Je rappelle donc qu'il sera toujours possible, sous conditions, de réinstaller un chauffage à mazout ou à gaz, mais je rappelle quand même qu'en application de la Stratégie énergétique et climatique de la Confédération, il n'y aura plus d'énergie fossile utilisée par les chauffages en 2050.

Je rappelle aussi que la révision de la loi sur le CO₂ en discussion aux Chambres fédérales vise même à limiter encore davantage l'utilisation du fossile, preuve que nous sommes raisonnables avec cette loi. Si dans les nouvelles constructions on peut déjà constater que les énergies fossiles sont peu présentes, leur nombre demeure encore conséquent dans les bâtiments existants.

Alinéa 2: avec une part de 20% d'énergie renouvelable à assurer lors du remplacement du système de chauffage, l'effort demandé aux propriétaires est tout à fait modéré. La branche propose d'ailleurs des solutions que l'on retrouve notamment dans les solutions standards qui seront mises en place pour simplifier les démarches des propriétaires. Les discussions ont eu lieu avec le Service de l'énergie. Le but sera par exemple atteint avec un *boiler* pompe à chaleur associé à des capteurs solaires photovoltaïques, ce qui représente une opération financière déjà très intéressante, ou par exemple une chaudière combinée principalement avec une pompe à chaleur et proposée par bon nombre de fabricants. C'est d'ailleurs un système soutenu par l'Union pétrolière. De plus, contrairement au message trop souvent véhiculé, le biogaz est reconnu comme une énergie renouvelable et peut être valorisé dans ce contexte. Le but sera aussi atteint si la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment a été améliorée. Les efforts réalisés antérieurement seront aussi pris en compte. L'article 11b al.3 impose également une production d'électricité pour les nouvelles constructions. Le règlement sur l'énergie précisera les conditions à remplir pour que la couverture d'environ 20% des besoins d'électricité par une source renouvelable soit atteinte afin de respecter le texte de la motion y relative.

J'aimerais finalement insister le fait que la substitution du fossile par des énergies renouvelables est généralement rentable. Le site internet du Service de l'énergie propose d'ailleurs une application avec un tableau comparatif qui en fait la démonstration. Je vous invite, si vous devez changer votre système de chauffage, à aller vous renseigner et vous verrez que ce n'est pas uniquement écologiquement bien mais cela peut aussi être rentable économiquement.

Pour répondre à la question du député Ducotterd sur le chauffage à distance (CAD), on ne peut pas obliger le raccordement au CAD parce que c'est clairement une compétence communale. L'Etat ne souhaite pas intervenir dans les compétences communales. Les communes peuvent rendre un raccordement obligatoire mais pas le canton, même si je partage votre idée à la base.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Hier stellt sich die Frage, welchen Anteil an erneuerbaren Energien wir für die Deckung des Wärme- und Strombedarfs von Neubauten wollen.

Der Vorschlag des Staatsrates geht hier schon etwas weiter als die MuKE, wenn ich das richtig verstanden habe. Das ist auch sehr begrüßenswert. Die Frage ist aber nicht prinzipiell, was in den MuKE steht, sondern was uns hilft, die Energiewende rasch voranzutreiben. Deshalb stellen wir Ihnen den Antrag, die 70 Prozent durch 50 Prozent zu ersetzen.

An dieser Stelle möchte ich noch eine Anmerkung zur Formulierung machen. Sie schreiben: "... höchstens 70 Prozent des zulässigen Wärmebedarfs für Heizungen und Warmwasser mit nichterneuerbaren Energien gedeckt werden." Wir hätten es bevorzugt, wenn es umgekehrt geschrieben wäre, nämlich 30 Prozent mit erneuerbaren Energien zu decken. Wenn Sie aber meinem Antrag 50 Prozent zustimmen, spielt dies keine Rolle mehr und ist viel einfacher. Deshalb bitte ich Sie, diesen Antrag zu unterstützen.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Au nom du groupe démocrate-chrétien, je refuse cet amendement essentiellement pour une raison qui paraît évidente.

On a premièrement déjà inscrit plus que ce que les directives demandent aujourd'hui. On a eu deuxièmement une discussion au sein de la commission à ce sujet et le conseiller d'Etat a pu nous démontrer que les propositions qui figurent dans la loi relèvent de la stratégie énergétique du canton de Fribourg. Ce sont donc les choses qu'il faut faire pour pouvoir avancer dans la stratégie. Rien n'empêche de changer le régime si on constate dans quelques années que c'est insuffisant et que les gens ne bougent pas. Je pense qu'il faut faire pas par pas parce que si on fait maintenant 50% il ne faut pas croire qu'il n'y aura pas d'oppositions à ce sujet. L'industrie liée au pétrole et au fossile verra cela d'un oeil très défavorable et on ne peut pas partir aujourd'hui sans devoir considérer l'éventualité d'un référendum.

On veut avancer et un référendum n'est pas ce qui est souhaité dans la loi. Je vous demande donc de refuser l'amendement.

Bonny David (PS/SP, SC). J'ai bien écouté les arguments. Le groupe socialiste va accepter cet amendement à l'unanimité. Il est clair qu'on en a discuté. On a toujours cette épée de Damoclès et ce malaise de dire que si on n'accepte pas on va avoir un référendum. Il y a les milieux industriels, il y a les milieux pétroliers, mais je répète qu'il y a une réalité qui est claire: nos communes ont pris deux degrés de plus en moyenne en cinquante ans. On ne peut plus continuer. C'est aujourd'hui qu'il faut agir. Je vous invite donc à appuyer cet amendement.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Nous n'avons que partiellement débattu de cet amendement puisque c'est un amendement qui a été discuté mais pas déposé formellement, autant de la députée Ballmer que du député Vonlanthen qui, lui, menaçait de venir avec 10%. Il y avait donc un grand écart à faire entre les 10% des propriétaires et les 50% des Verts. On s'est dit que la version qui était dans la loi était une version raisonnable et acceptable par tous. Je vous recommande de suivre la version du Conseil d'Etat et l'avis de la commission.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je propose aussi de suivre ce chemin du milieu. Ce n'est pas pour rien que je fais partie d'un parti politique qui se trouve au centre. Je pense qu'il faut être raisonnable. Il y a eu beaucoup de discussions au sein de la commission mais je pense qu'il faut maintenant avancer avec la modification de cette loi sur l'énergie. On veut vraiment avancer et éviter ce référendum. On propose d'avancer pas par pas.

Je partage aussi les craintes ... bezüglich der Formulierung teile ich Ihre Bemerkung. Ich bin auch über diese Formulierung gestolpert. Es hat legislative Gründe, dass das so formuliert ist. Sie hatten mit diesem Einwand sicher Recht.

Je propose aussi de maintenir et de soutenir la proposition du Conseil d'Etat, respectivement la proposition de la commission.

Le Président. Vu que vous avez fait votre intervention en allemand, je vais quand même le lire pour la bonne forme. Votre amendement consiste à modifier ainsi l'article 11 al.1: "(...) ne couvre pas plus de ~~70%~~ 50% des besoins (...)".

> Au vote l'amendement Ballmer opposé à la version du Conseil d'Etat est refusé par 57 voix contre 36; il y a 4 abstentions.

> Adopté.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-

Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 36.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 4.*

Art. 15 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau), al. 4 (nouveau)

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Cet article 15 a fait débat au sein de la commission. L'amendement annoncé à l'alinéa 2 a été déposé mais avec un autre délai que celui-ci. La commission l'avait refusé.

J'aimerais juste dire une chose avant le commissaire du gouvernement. Mon collègue Bapst et moi-même avons déposé cette motion en 2016 absolument pas dans l'esprit de revenir sur la votation populaire de 2012, et c'est exactement pour cette raison que nous n'avons pas mis de délai. On a voulu respecter cette volonté populaire. Entre 2012 et 2016, je ne pense pas que les avis ont énormément évolué dans la population. On a voulu éviter un nouveau référendum et aller vers l'incitation plutôt que l'interdiction, et c'est pour cette raison que je pense que c'est une très mauvaise idée. La commission pense aussi d'ailleurs que c'est une mauvaise idée d'introduire un délai dans cet article 15 al.2.

Je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat et ne pas introduire de délai dans cet article mais de suivre la version initiale.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Wir haben es gesehen: Die vorliegende Gesetzesänderung behandelt auch den Ersatz von Elektroheizungen und Elektroboilern. Sie wissen es: Direkte elektrische Heizungen sind in der Tat ineffizient. Sie wissen, dass eine Elektroheizung für die Produktion von 1 Kilowattstunde Wärme 1 Kilowattstunde Strom benötigt. Eine Wärmepumpe zum Beispiel kommt hingegen mit vier Mal weniger Strom aus, mit der gleichen Energie können also vier Gebäude geheizt werden. Der Einsatz von Elektroheizungen führt auch zu einer Überlastung der Stromnetze - kein unwichtiger Aspekt - und ist damit mit einem höheren Risiko für Stromausfälle verbunden, insbesondere in den Wintermonaten Januar bis März, wenn sehr viel geheizt wird.

Übrigens, und das ist vielleicht noch interessant, verbietet das Bundesrecht bereits seit 1991 den Einbau von neuen Elektroheizungen. Die entsprechende Bestimmung wurde im Jahr 2000 in die kantonale Gesetzgebung aufgenommen. Seit dem Jahre 2000 kann man also keine neuen Elektroheizungen mehr installieren. Die heutigen Anlagen sind also mindestens 20 Jahre alt. Die meisten Elektroheizungen wurden allerdings bereits in den 70-ern und 80-ern Jahren mit der Unterstützung - man muss es sagen -, mit der Unterstützung der Freiburgischen Elektrizitätswerke gebaut. Sie sind also oft viel älter und ihr Ersatz muss zu den normalen Kosten eines Gebäudes, unabhängig von seinem Heizsystem, dazugerechnet werden.

Artikel 15 wurde geändert, um der Bundesgesetzgebung zu entsprechen. Diese verlangt von den Kantonen, dass sie den Ersatz von Elektroheizungen gesetzlich regeln. Das machen wir hier. Aber wir haben es gesehen und gehört: Die kantonalen Bestimmungen sind deutlich weniger streng als die Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich, also die famösen MuKE, die die Umweltorganisationen in diesem Punkt gerne wörtlich übernehmen würden. Die Bestimmung ist auch viel milder als die entsprechende Bestimmung, die in praktisch allen Schweizer Kantonen angewendet wird. Sie erlaubt es hingegen, dem Wunsch des Freiburger Stimmvolkes - und ich glaube, das ist entscheidend - vom November 2012 zu entsprechen und keine Pflicht zum Ersatz von Elektroheizungen einzuführen.

Mit den neuen Bestimmungen können also Elektroheizungen weiter verwendet werden, bis sie ersetzt werden müssen und unter bestimmten Bedingungen kann eine derartige Heizung sogar durch eine neue Elektroheizung ersetzt werden, so etwa - Sie sehen das in den unterschiedlichen Buchstaben -, wenn eine Holzheizung vorhanden ist oder - nicht und - ein Teil des Stroms aus einer Fotovoltaikanlage stammt oder - und nicht und - wenn die Gebäudehülle saniert wird. Die Fotovoltaikanlage muss an Ort eingebaut werden, wobei natürlich die Situation von Verbrauchsgemeinschaften berücksichtigt wird. Die Bestimmung berücksichtigt auch die Schwierigkeiten von Stockwerkeigentümern bei der Koordinierung von Arbeiten an den Gebäuden. So wird der Ersatz von Elektroboilern nur verlangt, wenn das hausinterne Trinkwassernetz auch erneuert wird. Das macht Sinn.

Aufgrund der Energiestrategie 2050 des Bundes werden jedoch Elektroheizungen, wie übrigens auch fossile Heizungen, voraussichtlich nicht über 2050 hinaus betrieben werden können. Wieder Bund. Es ist deshalb wichtig, dass die Eigentümerinnen und Eigentümer ihre Heizungen in voller Kenntnis der Lage ersetzen. Sie müssen sich auch bewusst sein, dass ihre Liegenschaft an Wert verlieren könnte, wenn ihr Heizsystem die künftigen Standards vielleicht nicht mehr erfüllt.

Pour celles et ceux désirant passer à un système de chauffage utilisant les énergies renouvelables, le Conseil d'Etat a décidé l'engagement de montants importants, soit près de 24 millions de francs jusqu'en 2025 pour les soutenir dans leurs investissements. Vous ne trouvez pas cela dans la loi, mais cela sera défini dans le règlement.

La production de chaleur est non seulement subventionnée par le Programme bâtiments, mais une nouvelle mesure conséquente s'ajoutera pour la nouvelle distribution de chaleur et c'est là qu'on propose les 8000 frs. Cela répond en partie à une question de M. Bürdel: le remplacement du système chauffage peut être subventionné par le Programme bâtiments, par contre ce que l'on propose là, avec les chiffres qu'on trouve par rapport aux coûts, se réfère au système de distribution. J'ai aussi pris note des demandes de députés qui souhaitent augmenter ce montant à 10 000 frs. Je vais transmettre vos souhaits au Conseil d'Etat qui tranchera lors de l'adoption du règlement. Pour vous donner un exemple, on peut imaginer qu'une villa va bénéficier d'un montant forfaitaire supplémentaire de 8000 frs, donc supplémentaire au Programme bâtiments qui sera octroyé et le solde des investissements sera en plus déductif fiscalement. Cette incitation fiscale existe déjà.

La date de 2025 est néanmoins importante car il est probable au-delà que le Programme bâtiments soit tout simplement arrêté. Rien n'est décidé mais je tenais à le signaler. Cela dépendra notamment des décisions qui seront prises au niveau national dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂.

Considérant ce qui précède, je vous propose donc d'accepter cet article comme proposé par le Conseil d'Etat.

Aussi pour cet article, il y a ce principe de base qui est fixé à l'article 3 al.1 de la loi qui dit que les mesures ne peuvent être ordonnées que si elles sont réalisables sur le plan technique et de l'exploitation, mais aussi économiquement supportables. Cela vaut aussi pour le remplacement des chauffages électriques. Actuellement, on m'a posé la question par rapport aux bâtiments protégés, donc les bâtiments qui se trouvent en classe A. Là on peut dire qu'on ne peut pas remplacer, le cas échéant. Après il y a un échelonnement qu'il faut expliquer et examiner cas par cas. En règle générale, la catégorie A fait qu'on ne peut pas toucher. Cela répond à une question du député Bapst.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Es handelt sich um einen Änderungsantrag bezüglich Abs. 2, welcher die Frage behandelt, wie schnell wir die Elektroheizungen und Elektroboiler ersetzen wollen.

Hier muss die Antwort eben heissen: Möglichst schnell! Nun bin ich aber auch einverstanden, dass es keinen Sinn macht, in ein paar wenigen Jahren alle funktionierenden Heizungssysteme hier rauszureissen. Klar ist für mich aber auch, dass jemand, der sein Heizungssystem ersetzen muss, kein elektrisches System mehr einbauen soll. Abgesehen davon, dass es energiepolitisch schlecht ist, muss sich ein Hausbesitzer oder ein Stockwerkeigentümer oder -eigentümerin auch die Frage stellen, ob dies noch sinnvoll wäre.

Erstens erhält er nun Subventionen, wenn er auf erneuerbare Energien umstellt - hier würden wir übrigens den Vorschlag der CVP der Erhöhung der Subventionen unterstützen und bitten den Staatsrat, dies so mitzunehmen -, was den Wert seiner Liegenschaft erhöht.

Zweitens wäre der Ersatz mit einem System, das nicht zukunftsfähig ist und in den nächsten 15, 30 Jahren sowieso ausgedient hat, wertmindernd für seine Liegenschaft. Vielleicht überlegt sich meine sehr geschätzte Kollegin de Weck nochmals, was

sie tun will. Ich nehme ihr Votum bereits hervor (09:49:14), sie wird sicher noch etwas dazu sagen. Bis 2035 wird ein grosser Teil der Heizungssysteme ersetzt werden müssen und da stellt sich dann eben die Frage: Nimmt man ein System, das ausgedient hat, das nicht zukunftsfähig ist, oder stellt man bereits um und erleichtert sich dadurch auch die nächsten 15 Jahre. Mit der Einführung der Sanierungsfrist, wie wir sie Ihnen beantragen, beschleunigen wir die Umstellung ein klein wenig. Die Umstellung wird sowieso stattfinden müssen.

Wir alle wissen, der Herr Staatsrat hat es auch gesagt, dass die Freiburger Bevölkerung eine solche Frist im Jahre 2012 abgelehnt hat. Die Angst, dass dies erneut passieren wird, teile ich allerdings nicht. Die Zeichen der Zeit haben sich geändert. Die grüne Welle, wie sie hier genannt wurde, ist nicht einfach eine Mode. Und ich muss sagen: Ich bin schockiert, wie despektierlich in diesem Saal drinnen über engagierte junge Leute gesprochen wurde!

Ich bin überzeugt, dass die Sensibilität für das Klimaproblem und unseren Energieverbrauch seit 2012 massiv zugenommen hat. Vielleicht noch nicht hier drinnen in diesem Saal, aber in der Bevölkerung ganz sicher. Ich bin deshalb überzeugt: Heute wird ein "rasches" Vorgehen akzeptiert - bis ins Jahr 2035 ist es doch noch eine Weile -, es wird sogar verlangt. Wenn wir die Klimaziele erreichen wollen, müssen wir vorwärts machen. 2035 kommt den Hauseigentümern stark entgegen.

Ich bitte Sie deshalb, diesen moderaten Antrag zu unterstützen und einen neuen Buchstaben d, wie Sie es projiziert sehen, einzufügen. Ich lese ihn auf Französisch vor:

"lettre d (nouvelle): seule une partie du système est touchée par les travaux et l'assainissement complet du système de chauffage sera intégré dans le cadre de travaux plus conséquents, réalisés au plus tard jusqu'au 31 décembre 2035".

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical approuvera cet article dans sa teneur actuelle, donc rejettera l'amendement déposé par M^{me} Ballmer.

Contrairement à ce qui a été dit, les chauffages électriques pour les logements ne consomment pas 30% de l'électricité de la Suisse. En commission, ce chiffre a été corrigé par M. Boschung puisqu'il a dit que c'était uniquement pendant les mois d'hiver.

Pour avoir vécu dans des appartements qui avaient toujours des chauffages électriques, je tiens à vous dire qu'entre midi et deux heures les chauffages étaient arrêtés. Le *blackout* qu'on nous fait craindre n'existera pas parce que l'on peut facilement arrêter la consommation électrique. En outre, on nous a bien expliqué qu'il y avait plus de consommation à cause des chauffe-eaux. Il ne faut pas mélanger chauffe-eaux et chauffages électriques. Si l'on prend les chiffres de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, la consommation de tous les bâtiments qui ont des chauffages électriques est de 9,2 % et pour les appartements cela baisse à 4,6 %.

Un autre point que j'aimerais contester est de dire que les chauffages électriques polluent. C'est de l'électricité et l'électricité n'émet pas de CO₂. On me dit que c'est la source. Or, on sait que nous avons des sources hydrauliques qui sont importantes. Il est vrai que l'on importe de l'énergie et que cela peut être de l'énergie du charbon, mais nous avons quant même suffisamment d'électricité et il faut voir qu'il y a un tel développement maintenant d'énergies solaires qui produisent de l'électricité, si bien que peu à peu vous aurez des maisons qui deviendront complètement autonomes et là un chauffage électrique fait absolument sens puisque ce sera l'électricité qui sera produite par la maison elle-même. Quand on sait que c'est une source qui ne pollue pas, je ne comprends pas cet acharnement que l'on a contre les chauffages électriques.

Pourquoi y a-t-il des habitants de ce canton qui ont lancé un référendum? Il faut voir les situations dans lesquelles ils se trouvent, pour les PPE, à cause de ces chauffages électriques décentralisés. Il n'y a pas une centrale de chauffe dans la maison. L'électricité arrive directement et chauffe la maison sans qu'il y ait une distribution électrique. Si vous voulez changer de système, vous devez construire une centrale de chauffe ainsi que toute une répartition hydraulique dans toute la maison. Quand on me dit que cela ne coûte que 14 000 frs, moi j'en suis à des centaines de milliers de francs. Imaginez une maison dans laquelle vous devez percer tous les murs, mettre des tuyaux, mettre des radiateurs et la centrale de chauffe. Le problème lorsque vous êtes en PPE, si vous avez votre radiateur qui tombe en panne et que vous n'avez pas le droit de changer, vous devez demander à l'ensemble des copropriétaires s'ils sont d'accord de mettre ce nouveau système pour un radiateur. C'est complètement absurde. Les autres n'ont pas l'obligation de dire oui donc vous pouvez vous retrouver avec votre appartement sans source de chaleur sans rien pouvoir faire parce que la PPE n'est pas d'accord de le changer.

Lors de la séance de la commission, M. le Commissaire nous a assurés qu'en vertu de l'article 3 de cette loi on ne peut pas obliger des propriétaires à changer de système lorsque cela crée des coûts disproportionnés. Je le remercie de l'avoir d'ailleurs rappelé ainsi que l'alinéa 4 qui vise les maisons du patrimoine, celles qui sont anciennes et dont on ne peut changer l'installation.

Je rappellerai enfin que ces installations électriques étaient la solution d'avenir proposée après le choc pétrolier. S'il y a tellement de propriétaires qui se trouvent avec un chauffage électrique c'est parce que le Groupe E présentait cela comme

la solution d'avenir. Est-ce que c'est maintenant aux individus qui étaient les bons élèves de l'époque de supporter les conséquences parce que l'on change d'avis pour des chauffages qui ne polluent pas?

Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas accepter cet amendement et de garder cette loi qui, à son article 3, permet aux propriétaires de s'en sortir dans des situations qui autrement seraient inextricables.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). J'aimerais juste faire une remarque par rapport à cet article.

On nous dit et cela a été rappelé que pour les cas où les coûts de transformation seraient absolument disproportionnés, il existe déjà une soupape de sécurité. Je pense que proposer la limite de 2035 pour tous les autres cas me semble tout à fait opportun. Nous devons supprimer ces chauffages électriques. Chauffer un bâtiment avec de l'électricité n'est pas très efficace. Il s'agit donc d'y renoncer.

J'aimerais aussi communiquer au commissaire du gouvernement que dans son règlement d'application il doit absolument, s'il ne mise que sur des mesures incitatives, fixer des objectifs ambitieux de transformations pour mesurer au fil du temps quels sont les effets de ces mesures incitatives. Et il serait souhaitable que nous ayons un rapport permanent année après année des transformations effectuées sur cette base incitative avec les montants supplémentaires que nous allons également allouer, de manière à ce que nous puissions suivre cette évolution et cas échéant proposer des mesures plus fortes si les mesures incitatives ne devaient pas suffire. Je ne reviens pas sur la nécessité de transformer et d'utiliser l'énergie. Pas seulement l'électricité pour les chauffages, mais aussi pour tout le reste, notamment pour faire fonctionner nos entreprises. Nous ne pouvons pas nous permettre d'utiliser de l'électricité de manière aussi inefficace que pour le chauffage.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste soutient cet amendement. Il est vrai qu'en commission nous étions partagés. Nous avons rediscuté. Nous avons revu la situation. Nous avons revu des chiffres. Nous sommes vraiment résolus vis-à-vis de l'urgence climatique actuelle.

Nous comprenons tout à fait la problématique du remplacement de ces chauffages mais il faut les changer, le plus rapidement possible. Il faut certainement des aides financières supplémentaires. Nous reviendrons d'ailleurs avec mon collègue Olivier Flechtner dans le cadre d'un instrument parlementaire.

Je tiens aussi à rappeler que j'avais relevé que M. Boschung avait aussi signalé en commission que l'on doit supprimer dans les meilleurs délais les chauffages électriques, afin de ne pas nous retrouver sans plus d'électricité à la fin janvier ou au début février. La puissance soutirée par les chauffages fait courir un énorme risque de *blackout* local, national, voire davantage, selon M. Serge Boschung.

Pour conclure, je tiens à rappeler qu'une cheffe nationale de parti, M^{me} Petra Gössi, a signalé récemment que l'écologie était dans l'ADN du groupe libéral-radical. Je compte donc sur le soutien du groupe libéral-radical également pour accepter cet amendement.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je voudrais dire que ce n'est pas parce qu'on soutient un amendement ou non qu'on est plus vert ou moins vert. Il y a parfois certaines logiques où aller trop loin est finalement moins bien que de ne pas le faire.

Je retrouve dans cet amendement le même problème que dans tout le projet de loi finalement. Tous les bâtiments sont traités de la même manière où qu'ils soient situés géographiquement. Je suis pour imposer le plus rapidement possible aux personnes qui ont un chauffage électrique le raccordement, si cette possibilité existe, à une énergie renouvelable à 100% qui passe devant leur porte. Par contre, vous savez que s'il y a un bâtiment qui est raccordé au chauffage électrique aujourd'hui, qu'il n'y a pas de chauffage à distance et qu'il n'y a pas de chauffage au sol, une possibilité pas trop onéreuse est de mettre du mazout et 20% de renouvelable, et c'est ce qui va se faire. Tout le reste sera beaucoup trop cher pour le faire et on va quand même se retrouver avec 80% de mazout à la place du chauffage qu'il y a aujourd'hui. Un chauffage à sonde géothermique sera beaucoup trop compliqué parce qu'on devra soit faire un chauffage au sol, soit avoir un système qui est plus onéreux ou moins efficient. On va finalement reposer du mazout pour avoir le 80% pour remplacer l'électricité. Je ne pense pas que c'est une bonne logique. Il faut par contre aller beaucoup plus loin et mettre un délai pour les personnes qui peuvent se raccorder rapidement à un chauffage à distance et entièrement renouvelable.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Je veux quand même réagir aux propos de mon collègue député Marmier lorsqu'il dit que les dispositions de la loi dans ce contexte ne sont qu'incitatives. Ce n'est pas juste. Je constate dans l'alinéa que les chauffages électriques sont interdits dans les nouveaux bâtiments. Si on continue la lecture du texte, on dit "le renouvellement (alinéa 2) complet ou partiel d'une installation de chauffage électrique fixe à résistance équipant un bâtiment est uniquement autorisé si...". Il y a des conditions, donc à chaque demande on va examiner si les conditions sont remplies ou pas. Si les conditions sont remplies on change. On ne peut pas tout simplement dire que ce n'est qu'incitatif. Incitatif, on donne des subsides, on aide. Il y a quand même des conditions qui me semblent être claires.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je ne vais surtout pas faire long, mais je n'ai pas entendu quelqu'un dire que les chauffages électriques produisaient du CO₂ et qu'ils polluaient. Je m'excuse Madame de Weck, je n'ai peut-être pas suivi le débat entièrement, mais j'aimerais quand même dire que la Suisse exporte de l'électricité sauf dans les quelques semaines en hiver où l'on chauffe beaucoup. Pendant ces semaines, ce sont essentiellement des chauffages électriques à résistance, donc les chauffages dont on parle ici, qui nous obligent à avoir recours à l'électricité importée qui peut être produite par du charbon. Ce n'est donc pas une pollution directe, mais c'est la raison de notre dépendance à l'étranger et par des solutions polluantes qui sont négatives pour le climat.

En ce qui concerne ces chauffages électriques, la montagne de problèmes qu'on présente, le délai que l'on propose est 2035. On a quinze ans et dans ce délai la plupart de ces chauffages électriques devront de toute façon être remplacés. Je dois dire que les exceptions sont vraiment généreuses. Dès que c'est trop cher, même pour des propriétaires de maisons historiques relativement riches, il y a des exceptions. Et il y a des subventions généreuses pour ceux qui se décident rapidement de faire ce remplacement.

Monsieur Ducotterd, je pense que remplacer un chauffage électrique par du mazout est une solution que je n'ai pas entendue ces dernières années et j'espère que personne n'ait recours à cette idée. Il y a des possibilités de pompe à chaleur même sans sonde géothermique. Il y a des possibilités, si vous êtes plutôt à la campagne, de chauffage à bois. Je trouve que chaque bureau d'ingénieurs, de chauffagistes vous propose aujourd'hui des solutions qui sont mieux que le mazout et qui sont une solution valable pour remplacer votre chauffage. Je trouve que le Service cantonal fait un grand travail en ce qui concerne les possibilités de subventionnement, le conseil. Il faut vraiment que l'on sorte de ce problème jusqu'à 2035. Merci de votre soutien.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Je ne m'exprimerai que sur cet amendement, en répétant que l'avis de la commission n'est pas d'aller vers une interdiction et je me permets de dire, ici comme motionnaire, que ce n'est pas ce que nous avons voulu. L'esprit de la motion n'était pas de mettre un délai, ce d'autant plus que le délai est de toute manière fixé au niveau fédéral à 2050. On devra donc jusqu'en 2050 de toute façon réaliser le remplacement de tous ces chauffages électriques.

J'ai constaté que la députée de Weck était une bonne avocate. Vous avez très bien défendu les propriétaires de chauffages électriques, mais c'est vrai que le Groupe E aussi à l'époque a vraiment sollicité beaucoup de bons élèves, ou plutôt de bons élèves devenus aujourd'hui des cancre. Il faut donc aussi tenir compte de cette stratégie qui a été voulue dans les années 90. Il y a des gens qui ont suivi ces stratégies. On ne peut pas leur dire aujourd'hui dans un délai relativement court de repasser vers un autre système de chauffage.

Je vous invite donc à maintenir la version initiale du Conseil d'Etat qui était aussi l'avis de la commission lors de la séance.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Bezüglich des Änderungsantrages: Ich glaube, wir sind überzeugt, dass wir auch ohne die Fixierung eines genauen Datums die Ziele erreichen werden können.

In Anbetracht des politischen Kontextes, auch der Abstimmung, ist der Staatsrat dafür, kein Datum in dieses Gesetz hineinzuschreiben. Ich bitte Sie darum, diesen Änderungsantrag zu verwerfen.

Zu Herrn Grossrat Marmier: nous allons bien évidemment mesurer l'efficacité des incitations financières, comme c'est déjà le cas pour le Programme bâtiments. Des rapports sont régulièrement produits et vous en trouvez aussi une trace dans le rapport d'activité du Service de l'énergie.

> Au vote l'amendement Ballmer opposé à la version du Conseil d'Etat est refusé par 61 voix contre 36; il y a 2 abstentions.

> Adopté.

Ont voté oui: Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).
Total: 36.

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP). *Total: 2.*

Titre et considérants

> Adoptés.

Deuxième lecture

Art. 3a (nouveau), 11b (nouveau), Art. 15 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau), al. 4 (nouveau), titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/

SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Se sont abstenus:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP). *Total: 2.*

—

Rapport 2019-DEE-17

Santé économique du canton: la compétitivité en jeu (Rapport sur postulat 2018-GC-179) - suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**
 Rapport/message: **14.05.2019 (BGC juin 2019, p. 1720)**

Discussion

Moussa Elias (PS/SP, FV). Ich erlaube mir, im Namen der Postulanten wie auch der Sozialdemokratischen Fraktion das Wort zu ergreifen, wobei die Interessenbindungen offensichtlich sind. Wir danken dem Staatsrat, dass er das Anliegen der Postulanten so schnell aufgegriffen hat und uns direkt einen Bericht als direkte Folge auf das Postulat präsentieren konnte. Dies zeigt, dass das Anliegen meiner Kollegin Johanna Gapany und meine Wenigkeit nicht völlig aus der Luft gegriffen war. Der Bericht fällt relativ umfangreich aus und das Bild, dass von der Wettbewerbsfähigkeit unseres Kantons gezeichnet wird, fällt überraschendweise viel besser aus als man ursprünglich erwarten konnte. Ich lasse es jetzt einmal dahingestellt, ob dies wirklich auf die tatsächliche wirtschaftliche Leistungsfähigkeit des Kantons zurückzuführen ist oder auf die Wahl der Statistik des BIP pro Vollzeit Equivalent. Wie bereits angetönt danken wir dem Staatsrat für diesen Bericht und sind gespannt, ob im Rahmen des Umsetzungsprogrammes des NRP 2020-2023 tatsächlich genügend Mittel zu Verfügung gestellt werden, um die wirtschaftliche Entwicklung des Kantons anzukurbeln und ihn auch in der eigenen Statistik von soliden Mittelmass auf die Spitzenplätze zu befördern. Gelobt wird auf Deutsch, getadelt auf Französisch.

Pour conclure, je me permets de vous faire part de deux regrets des postulants concernant ce rapport.

Premièrement, les pendulaires ne sont nullement évoqués. Cela n'est un secret pour personne, notre canton connaît un bon nombre de pendulaires et cela a une implication sur la compétitivité économique de notre canton. Le rapport aurait également pu mettre en lumière pourquoi il fait bon vivre à Fribourg, mais mieux travailler à Lausanne ou à Berne.

Deuxièmement, nous regrettons que le Conseil d'Etat ne souhaite pas utiliser un mécanisme du type du filtre Hodrick-Prescott ou de quelque autre méthode d'extraction de l'évolution tendancielle et isolation des fluctuations conjoncturelles, car nous restons persuadés que de tels outils d'analyse permettent d'améliorer la politique d'investissement de notre canton.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

En réponse au postulat de nos collègues Moussa et Gapany, le Conseil d'Etat dans sa réponse brosse un état des lieux de la situation économique actuelle. Il cite les objets et situations en cours et finalement confirme que la situation économique du canton de Fribourg est relativement favorable, bonne même, du moins en comparaison statistique à la moyenne intercantonale, voire même suisse. Les diverses méthodes de calculs statistiques, évolutives durant les années, nuancent et perturbent quelque peu l'appréciation de ces comparaisons dans la durée. La notion de compétitivité est certes comparable au niveau statistique mais doit être également interprétée, adaptée et nuancée en fonction du tissu économique d'une région ou d'un canton, ou encore d'un canton vis-à-vis de l'autre. On constate que le PIB par emploi, ratio qui nous paraît faire juste sens mais dans la mesure où l'explosion démographique du canton y est moins péjorative, classe Fribourg au dixième rang des cantons suisses, ce qui est réjouissant. Toutefois, ce classement ne doit pas être un but en soi, mais un moyen ou un signal permettant de prendre conscience, d'éveiller les autorités de notre canton à rester proactives et à développer les meilleures conditions cadres possibles pour une économie forte et attractive, soucieuse de la performance et tendant vers une excellence.

On aurait pu s'attendre à un rapport allant au-delà d'un état des lieux et d'une énumération de potentiels projets sur des sites acquis récemment. Le postulat dans son intitulé portait sur la santé économique du canton. A ce titre, on constate que le

diagnostic est favorable. Le rapport laisse un peu sur leur faim celles et ceux qui auraient souhaité un peu plus d'information, de vision sur de futures pistes envisagées à terme.

Comparaison n'est pas raison. Le groupe démocrate-chrétien constate toutefois que le ratio habitants/emplois se situe à 2 en moyenne nationale, à 1,28 dans le canton de Bâle, alors qu'à Fribourg il est encore à 2,73. Ce déficit fribourgeois est aussi dû à sa grande démographie récente. Je n'en ai pas la réponse. Un des objectifs devrait être au minimum de s'approcher de la moyenne nationale, voire faire mieux.

Si le Conseil d'Etat conclut en affirmant qu'il dispose actuellement des outils nécessaires afin de piloter sa politique de soutien à la compétitivité du canton et que cela est réjouissant, je l'invite à rester proactif dans le domaine économique. Comme dans bien d'autres domaines d'ailleurs. Lorsqu'on s'assied sur l'acquis on se fait vite dépasser. N'oublions pas que c'est par une économie forte que le canton sera toujours plus attrayant, qu'il y fera bon vivre et qu'il pourra assurer les services à sa population.

Je rajouterai une petite remarque sur les pendulaires. On ne peut dire que les pendulaires ne sont que des problèmes, car les pendulaires amènent aussi une grande richesse à ce canton puisqu'ils vont puiser leurs ressources ailleurs et viennent la dépenser en grande partie dans notre canton. Soyons nuancés par rapport à cette situation.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la santé économique de notre canton, qui répond aux postulants qui souhaitaient savoir quelles sont les pistes et outils envisagés par le Conseil d'Etat pour améliorer la compétitivité fribourgeoise.

Le rapport nous donne un aperçu exhaustif des différentes mesures mises en place par le canton pour doper sa compétitivité. Au niveau des comparaisons intercantionales, si le Conseil d'Etat tient à nous démontrer que l'indicateur du PIB par emploi EPT est un bon outil de mesure, c'est aussi parce qu'il est favorable au canton de Fribourg qui se classe ainsi en dixième position, alors que si on divise le PIB par le nombre d'habitants, notre canton n'arrive qu'en vingt-troisième position. Il est vrai que cette comparaison permet de relativiser le résultat fribourgeois qui est influencé par l'évolution de la population qui caractérise notre canton. Néanmoins, ne nous voilons pas la face. Fribourg a perdu deux rangs entre 2016 et 2018 en se classant au quatorzième rang d'une étude de l'UBS sur la compétitivité des cantons, ce qui doit nous interpeler. Cette étude est fondée sur huit piliers différents qui mesurent la compétitivité des cantons. Si au final Fribourg perd deux rangs, il faut néanmoins relever qu'il y a au moins un élément positif, à savoir que Fribourg arrive en tête du classement suisse avec l'un de ces piliers qui définit la participation de la population au marché du travail, ce qui doit nous réjouir. Ce bon résultat s'explique par notre faible taux de chômage et les perspectives de croissance de la population active qui ont une incidence positive sur l'évaluation des cantons. Voilà pour le constat sur la compétitivité cantonale.

Si on prend un peu de hauteur et on prend en considération les comparaisons internationales, on peut en tirer quelques enseignements pour positionner notre canton dans le futur. Selon le classement 2018 du Forum économique mondial de Davos, la Suisse a longtemps caracolé en tête du classement. Elle a perdu son titre de championne de la compétitivité. Elle se trouve désormais en quatrième position derrière les USA, Singapour et l'Allemagne. En cause la nouvelle méthode établie avec 60% de nouveaux indicateurs qui prend en compte les nouvelles technologies ou le capital social. Si Singapour est l'économie la plus prête au changement attendu, on nous dit que la Suisse bénéficie des meilleures politiques d'emploi pour les requalifications.

Autre étude internationale sur ce thème, celle de l'IMD (International Institute for Management Development) de Lausanne conclut que la Suisse fait partie des cinq pays les plus compétitifs au monde en matière numérique dans son classement 2018. Le pays progresse du huitième au cinquième rang mondial derrière les USA, Singapour, la Suède et le Danemark. Ces études comparatives tentent de qualifier les transformations technologiques au sein des Etats et d'analyser leurs aptitudes à prendre le virage numérique dans les secteurs politique, économique et social. Selon l'IMD, les progrès réalisés par la Suisse s'expliquent surtout par la forte capacité des entreprises et de la société à explorer le potentiel de nouvelles technologies. Par contre, on apprend que la formation et la cyberadministration sont à la traîne en Suisse. Le rapport pointe un important retard au niveau de l'enseignement obligatoire qui peine à former les enfants et adolescents au numérique. Dans les écoles primaires et secondaires, les nouvelles technologies ne sont pas encore perçues comme une branche aussi essentielle que les mathématiques. Par ailleurs, il faut en général entre quinze et vingt ans pour modifier un système éducatif alors que le marché des nouvelles technologies évolue extrêmement vite.

Mesdames et Messieurs, il est de notre responsabilité de définir une vision pour le futur car on assiste à une transformation de la société, qu'on le veuille ou non, et les changements s'accélèrent avec la numérisation. Nous devons rester vigilants. Les conclusions de ces études internationales sont à considérer comme des outils de monitoring qui doivent nous permettre

de nous situer, nous inviter à réfléchir à l'avenir, à définir une stratégie à moyen et long termes permettant à notre canton d'améliorer sa compétitivité. Nous avons là des pistes. Aux politiques d'en tirer des enseignements et de proposer des mesures qui permettent de renforcer la compétitivité de notre canton.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire général du syndicat Unia.

Le constat et le bilan semblent optimistes. En même temps, la force d'une économie est aussi la force de ceux qui y travaillent. Jusqu'à nouvel ordre, les résultats d'une économie est le fait qu'un nombre important de personnes sont actifs, travaillent et apportent leur contribution. Dans ce domaine-là, notre canton doit faire des progrès. Je suis inquiet lorsque j'analyse notamment les statistiques qui parlent du salaire médian dans ce pays. J'observe que le canton de Fribourg a un salaire médian de 400 frs inférieur au salaire médian suisse. Le salaire médian est calculé sur quarante heures travaillées douze mois par année. Pour donner une indication, le canton de Fribourg est en-dessous de six des sept régions qui font partie des statistiques nationales. Il est supérieur au canton du Tessin.

Un autre point me préoccupe. On parle de formation, de formation supérieure, mais pour moi avec l'évolution économique, technologique, la formation continue doit faire l'objet d'une attention particulière et d'un investissement important. L'ensemble de la population doit être formée en continu. Cela signifie que les efforts sont à faire dans ce domaine-là. Si on veut répondre aux changements dans les entreprises, c'est également en formant les gens qui y sont déjà pour faire face aux nouvelles technologies, aux nouveaux outils, aux nouvelles machines. J'ai cru comprendre que dans l'établissement du budget futur, ce canton semble inciter à faire des économies en matière de formation continue. Pour moi, ce n'est pas le bon chemin. On doit faire des efforts sur les salaires. On ne peut pas avoir un salaire aussi inférieur que la moyenne suisse. On doit faire des efforts sur la formation continue et je suis convaincu que ces deux éléments sont liés. Les gens formés permettent d'avoir une meilleure valeur ajoutée, donc des meilleures salaires.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce rapport et il est vrai qu'on a également été surpris de constater qu'il n'y avait aucune information sur deux éléments qui à mon avis sont importants pour apprécier la compétitivité du canton de Fribourg. Le premier est le niveau des salaires et le second le nombre de pendulaires, les personnes qui doivent quitter le canton pour trouver un emploi dans un canton voisin.

Les salaires, je ne peux pas donner tort à M. Jaquier, sont sensiblement plus bas dans le canton de Fribourg par rapport au salaire médian suisse. On n'est pas suffisamment capable d'attirer des entreprises à haute valeur ajoutée. Cela se démontre au niveau des salaires et du nombre de pendulaires. Il y a quand même 25% de la population active fribourgeoise qui doit quitter le canton tous les matins pour aller travailler.

J'en viens aux mesures proposées par le Conseil d'Etat, notamment en termes de fiscalité, de politique foncière active et de formation. En terme de fiscalité, ayons également à l'esprit qu'on est en train de perdre en terme d'attractivité. La structure de développement économique est directement en compétition avec les cantons de Vaud et Genève, cantons partenaires dans le GGBa. Avant on avait un différentiel de taux qui était beaucoup plus élevé et si la réforme est acceptée ce dimanche, on aura un taux pratiquement équivalent aux Vaudois et aux Genevois. A ce niveau-là, on perd aussi en attractivité économique. La politique foncière active, avec la création du fonds de 100 millions qui était une bonne chose, vient quand même d'une impulsion du Grand Conseil. J'espère que cela va porter ses fruits à l'avenir. Quant à la formation, on propose toutes les filières de formations possibles et imaginables, mais nous n'avons pas les emplois en conséquence à proposer aux jeunes diplômés qui sortent de toutes ces écoles. Il faut vraiment faire un travail de développement économique. Depuis la fin de l'arrêté Bonny, il n'y a malheureusement plus eu d'entreprises étrangères de grande importance venue s'établir dans le canton de Fribourg. Personnellement, je suis assez réticent sur les avantages que tire le canton de Fribourg de la structure GGBa, mais il faut mettre l'accent sur la promotion économique endogène, soutenir les entreprises afin qu'elles puissent se développer dans les meilleures conditions possibles dans notre canton. Les salaires fribourgeois pourront ensuite rattraper petit à petit les salaires médians.

Avec ces considération, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie tous les intervenants pour vos contributions, vos analyses.

Vous l'avez vu, les auteurs du postulat demandent de clarifier la situation du canton de Fribourg en terme de compétitivité économique. Ils évoquent notamment les pistes mentionnées dans le programme gouvernemental pour accroître cette compétitivité cantonale et ils font référence à cet indicateur de compétitivité économique de l'UBS. Pour conclure évidemment à un recul de la compétitivité cantonale. Il faut considérer les résultats de cette étude avec beaucoup de précautions, sachant que les hypothèses théoriques sur lesquelles elle repose semblent restreintes. Et nous n'avons pas accès à la méthodologie utilisée.

Man kann sagen: Allgemein ergeben derartige Studien nur grobe Resultate. Sie sind sicher wichtig, aber sie ergeben nur grobe Resultate, die kaum die Stärken und Schwächen der einzelnen Kantone und Regionen berücksichtigen. Sie übergehen auch gewisse Fakten - wie zum Beispiel das Bevölkerungswachstum, das hier angesprochen wurde -, die einen bedeutenden Einfluss auf bestimmte Variablen haben.

Die Verfasser des Postulates stellen zu Recht auch die Frage, was der Staatsrat unter "Wettbewerbsfähigkeit" versteht und welche Messinstrumente ihm zur Verfügung stehen. Wir stützen uns hier auf das Expertenwissen des Forschungszentrums für Wettbewerbsfähigkeit unserer Universität, der Universität Freiburg. Wir haben das Glück, dass wir hier ein solches Zentrum haben und eine Methodologie, die qualitative aber auch quantitative Analysen beinhaltet.

Les postulants demandent ensuite quelles sont les pistes financières envisagées par le Conseil d'Etat pour augmenter la compétitivité cantonale. Le rapport qui vous est soumis reprend dans les détails chacune des pistes envisagées, les efforts financiers qui ont été consentis depuis le début de la législature, ce n'est pas rien. Je vous fais finalement grâce de l'analyse de cette proposition d'introduire le filtre Hodrick-Prescott.

Der Filter, der angesprochen wird, wird in der Regel eher von nationalen oder internationalen Organisationen bei makroökonomischen Fragestellungen eingesetzt. Das Bundesamt für Statistik hat zum Beispiel in einer seiner Studien den Filter genutzt, um den Einfluss der Arbeitsproduktivität auf das Wachstum zu messen. Es handelt sich hier um ein Instrument zur Trendanalyse, das Auskunft über die Entwicklung der Produktivität unabhängig von konjunkturellen Schwankungen gibt, und es ermöglicht auch, allfällige strukturelle Änderungen zu erkennen. Man kann sagen: Der Filter kann nicht als Instrument für die Investitionspolitik oder auch die Zukunftsforschung dienen.

En résumé, on peut dire que, lorsqu'elle est possible, c'est vraiment l'analyse coûts/bénéfices d'un projet qui reste le moyen le plus efficace pour mesurer l'efficacité d'un investissement, ce qui est pratiqué dans le canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a défini clairement la stratégie qu'il entendait mettre en oeuvre pour renforcer la compétitivité cantonale. On ne saurait déjà à mi-législature en mesurer les effets.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le Conseil d'Etat estime déjà disposer de tous les éléments de réponses aux questions soulevées par le postulat, raison pour laquelle on a donné suite directe. Il vous propose d'accepter le présent rapport. Je renvoie aussi au rapport, en cours d'élaboration, sur le postulat Fellmann/Dietrich qui porte sur la stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg. On est en train de le finaliser. Il vous sera soumis d'ici la fin de l'année.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2019-GC-72

Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	12.02.2019 (BGC juin 2019, p. 1969)
Préavis de la commission:	03.06.2019 (BGC juin 2019, p. 1337)

Discussion

Moussa Elias (PS/SP, FV). La commission parlementaire s'est réunie le 3 juin 2019, afin d'examiner le rapport du Conseil d'Etat sur le mandat intitulé "Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision".

Je remercie d'ores et déjà M. le Commissaire du Gouvernement, de même que M. Christophe Joerin, chef de service, et M. Loïc Constantin, chef de service adjoint, pour les réponses pertinentes et les informations complémentaires apportées en cours de route. Je remercie également les députés membres de cette commission pour la qualité des débats. Comme le relève l'intitulé du mandat accepté le 8 février 2012, ce qui avait été initialement demandé au Conseil d'Etat, c'était de présenter au Grand Conseil trois options d'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila, pour décision et, cela, avant de présenter un décret définitif. Or, le volet "décision" pose plusieurs questions juridiques au niveau de la recevabilité du mandat, comme en témoignent notamment les débats au Grand Conseil en 2012, étant donné que la décision d'assainissement et la décision de répartition des coûts entre les différents perturbateurs relèvent du champ de compétences de la DAEC et que le mandat visait justement à influencer ces décisions administratives qui doivent être prises dans le cadre d'une procédure ordonnée par

la loi. Cela étant, la commission partage la solution pragmatique qui a entretemps été trouvée entre le Conseil d'Etat et les chefs de groupe, à savoir la présentation du présent rapport informatif au Grand Conseil, avec la présentation des différentes variantes d'assainissement et les explications relatives aux conséquences de chacune d'elles.

En d'autres termes, la commission ne préconise pas de décision et pas de vote aujourd'hui sur les différentes variantes d'assainissement présentées dans le rapport, mais une prise en considération par la DAEC des avis exprimés dans le cadre de nos débats pour la future décision concernant les mesures d'assainissement qui sera finalement retenue.

Au niveau de ces mesures d'assainissement justement, la commission a bien saisi les quatre variantes présentées dans le message, qui sont résumées comme suit:

- > Variante 1, soit assainissement total, pour un coût moyen de 195 millions de frs, dont 78 millions de subventions de la Confédération;
- > Variante 2, soit assainissement de la zone haute, avec un coût moyen de 150 millions de frs, dont 60 millions de subventions de la Confédération et 90 millions à la charge des perturbateurs, avec 68 % des matériaux pollués extraits et 80 % de la masse de PCB extraite;
- > Variante 3, soit assainissement partiel de la zone haute, avec un coût moyen de 70 millions de frs, entièrement à charge des perturbateurs, donc sans subvention de la Confédération, avec 24 % des matériaux pollués extraits et 32 % de la masse de PCB extraite;
- > Variante 4, soit sécurisation, respectivement, confortation de la zone haute, avec un coût moyen de 45 millions de frs, entièrement à charge des perturbateurs, avec 10 % des matériaux pollués extraits et 10 % de la masse de PCB extraite.

A aucun moment le besoin de l'assainissement n'a été remis en question en commission, un assainissement qui devra notamment permettre de remédier définitivement au déversement des PCB dans l'environnement, notamment dans le lit de la Sarine. Il est précisé que les mesures préliminaires qui ont été réalisées entre 2011 et 2014 ont déjà permis de limiter fortement les émissions de PCB de la décharge vers la Sarine. Toutefois, dans le cadre de ses discussions, la commission a dû se rendre à l'évidence que beaucoup d'incertitudes demeurent et que le choix définitif de la variante retenue dépend fortement d'éléments très techniques, de procédures juridiques qui s'annoncent ardues et des discussions menées actuellement entre l'Etat et l'OFEV. Ainsi, l'identité des éventuels autres perturbateurs, la possibilité de se retourner contre ceux-ci, tout comme la clé de répartition des coûts, ont suscité plusieurs questions et remarques en commission. Par exemple, la répartition des coûts dépend fortement de la question de savoir si d'autres perturbateurs peuvent être identifiés et, surtout, obligés à participer aux coûts, à défaut de quoi ces coûts devront être répartis entre la ville de Fribourg et l'Etat.

La commission s'est également souciée de l'élimination et du traitement des matériaux contaminés, des éventuels surcoûts et, en cas d'assainissement partiel, du degré de certitude des sondages effectués sur le site, des coûts de surveillance, de l'organisation du projet, du risque résiduel pour l'environnement avec un assainissement total ou partiel et j'en passe.

A l'issue de ses débats, la commission a exprimé son soutien à un assainissement partiel, soit à l'assainissement de la zone haute, dont l'ampleur exacte reste à définir. Le choix définitif devra tenir compte de trois choses:

1. des buts de la protection de l'environnement, afin de limiter au maximum toute atteinte à ce dernier;
2. du principe de la proportionnalité, afin d'atteindre ces buts tout en tenant compte des coûts engendrés, de la clé de répartition et du nombre des perturbateurs;
3. du résultat des discussions menées entre l'Etat et l'OFEV, discussions qui devront permettre de retenir la solution optimale.

Je vais laisser M. le Commissaire, le cas échéant, compléter mes propos.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis habitant de la commune d'Hauterive, lieu du site de la Pila.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné ce rapport avec intérêt. Voilà maintenant plus de 15 ans que ce site de la Pila fait parler de lui. Notre groupe estime que le temps est venu d'assainir ce site rapidement. Il opte pour une solution d'assainissement entre les variantes 2 et 3. Pour les coûts assez pharaoniques de cet assainissement, estimés entre 50 et 90 millions, le groupe de l'Union démocratique du centre estime qu'une grande partie de ces coûts devraient être pris en charge par la commune de Fribourg, exploitant de ce site entre 1952 et 1972.

Nous avons néanmoins encore une question au Conseil d'Etat: le Conseil d'Etat a-t-il évalué les coûts écologiques de l'assainissement de ce site, quand on sait que ces déchets doivent être brûlés dans des fours spéciaux au nord de l'Europe?

Ainsi, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport et invite le Conseil d'Etat à prendre toutes les dispositions pour assainir ce site de la Pila dans les plus brefs délais, sans encore dépenser plus de deniers publics dans des études de recherche qui s'avèrent inutiles.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauterive, où se situe la décharge de la Pila.

La Pila, 1952-1973, a été exploitée durant 21 ans par la ville de Fribourg, sur un terrain dont le canton de Fribourg est propriétaire. Le groupe démocrate-chrétien a pris position, dans sa très grande majorité, pour la variante 2, tout en laissant une marge de manoeuvre au consortium pour une discussion d'un mix entre la variante 2 et la variante 3, sous réserve de l'obtention des subventions de la Confédération, qui représentent 40 % du coût de l'assainissement. Oui, on pourrait opter pour un assainissement de la totalité du site de la Pila. Oui, on peut se dire que l'on doit assainir ce site pour ne pas laisser aux générations suivantes des déchets qui peuvent être encombrants. Oui, en tant que syndic d'une commune où il y a une décharge des plus polluées du canton, je pourrais souhaiter que ce terrain soit assaini dans sa totalité. Mais la variante 1 est trop extrême et disproportionnée. Dans ce dossier, nous devons faire une pesée d'intérêts. La variante 2 permet d'éliminer 100 % des PCB solides et 90 % du flux des PCB dissouts. L'extraction d'environ 100 000 m³ supplémentaires, ce qui représente environ 8500 transports, n'est pas négligeable du point de vue environnemental. Ne négligeons pas non plus les effets collatéraux du retrait des déchets d'une décharge pour les traiter. Ces travaux sont complexes et, dans cet hémicycle, qui peut prétendre avoir les connaissances suffisantes pour choisir la variante la plus adaptée? Pas beaucoup de députés probablement.

Nous sommes obligés de nous référer aux spécialistes. Ceux-ci nous confirment que la variante 2 est adaptée, que le solde restant dans la décharge se situe dans un secteur moins sensible du point de vue hydrologique. Cette variante permet d'obtenir les subventions pour l'assainissement. Combien d'anciennes décharges communales avons-nous dans ce canton? Des dizaines. Chaque commune doit faire des investigations. Toutes ces décharges ne seront pas assainies, si elles ne risquent pas de polluer les eaux souterraines. Il en est de même pour la Pila.

Le but de cet assainissement est de supprimer toute pollution des sédiments, des poissons et de l'eau de la Sarine, ce qui sera atteint avec la variante 2.

Pour toutes ces raisons évoquées, la variante 2, voire une variante mixte entre la 2 et la 3, pour autant qu'elle soit subventionnable par la Confédération, nous semble adaptée et raisonnable.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis habitante de la commune d'Hauterive. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris part à la commission, en vue du choix de la variante la plus pertinente pour réaliser l'assainissement du site de la Pila. Nous avons pu bénéficier, lors de cette séance, d'un rapport fort détaillé et relativement technique, mais qui nous a été soumis de manière à rendre ses composantes tout à fait accessibles et compréhensibles. Le choix de la variante doit concilier deux aspects capitaux, qui sont, d'une part, la prise en charge et la répartition financière des coûts de cet assainissement, mais surtout l'aspect environnemental et l'impact à long terme que celui-ci devra avoir, le site de la Pila étant situé dans un périmètre délicat lié au contexte de sa proximité avec la Sarine.

L'exploitation du site de la Pila dans les années 50 à 70 s'est fait à une époque où les gens ne disposaient pas de connaissances techniques et scientifiques qui permettaient d'avoir conscience du danger que représentait le stockage de déchets très hétéroclites et qui, avec le temps, se sont révélés fort polluants, contaminant ainsi non seulement le sol, mais également le lit de la Sarine coulant en contrebas. Il s'en est suivi des épisodes de contaminations diverses depuis la fin des années 90 et, ceci, en raison des forts taux de concentration en PCB, évalués à divers endroits de cette rivière. Cette pollution environnementale a mis dès lors en danger la biodiversité de cette région, mais a engendré également des risques indirects pour les êtres humains que nous sommes, la Sarine étant un lieu de pêche mais aussi un lieu d'approvisionnement en eau potable notamment.

Aujourd'hui, des acteurs de la collectivité publique tels que le canton ou la commune de Fribourg doivent assumer financièrement les erreurs passées et, sous cet angle-là, on peut comprendre, au vu des montants conséquents qui devront être déboursés, qu'ils souhaitent opter pour une variante à coût moindre, mais avec une efficacité suffisante pour mettre à l'abri de manière fiable et pérenne ce site et ses environs. La variante 2 semble donc être celle, en l'état actuel, qui répond le mieux à la fois aux critères financiers et de protection environnementale. A considérer aussi que dans la variante 2, plusieurs options pourront être développées, ce qui fait qu'elle pourra correspondre à une variante de moins ou de plus. C'est la variante minimale en tout cas qui garantit aussi une participation financière de la Confédération d'environ 40 % et ceci est un facteur non négligeable. En tous les cas, cette variante propose l'assainissement partiel de la zone haute, la zone basse, proche du méandre de la Sarine, étant sécurisée.

Cependant, il faut être au fait qu'en laissant une des parties du site avec des valeurs en PCB, malgré que le rapport des experts semble confirmer qu'il ne soit pas en l'état actuel nécessaire de tout assainir à fond, il reste des éléments non prévisibles qui doivent nous faire réfléchir, leurs conséquences ne pouvant être totalement évaluées, même par les experts. L'actualité

récente au Val-de-Ruz ou dans les régions lémaniques, alémaniques et tessinoises confirme que nous sommes de plus en plus confrontés à des changements climatiques aussi imprévisibles que soudains et leur caractère violent et parfois dévastateur doit être une composante qui nous fasse réfléchir au choix de la variante finale. Car une crue rapide de la Sarine ou une soudaine accélération de la mobilité des PCB laissés dans la zone haute et leur possible infiltration au-delà des limites qui semblent aujourd'hui les mettre en sécurité, auraient, dans le cas de la Pila, des conséquences graves. Il serait par conséquent fâcheux de faire un choix purement basé sur des considérations pécuniaires, ce d'autant plus que nous ne serons peut-être pas à l'abri de devoir repasser à la caisse dans quelques années, si le choix de la variante pour laquelle nous opterons s'avère insuffisant.

Je tiens, à titre personnel, à citer pour information la position de Pro Natura Suisse et Pro Natura Fribourg, qui préconisent la variante 1, soit l'assainissement total du site. Cette proposition semble bien évidemment la seule à enrayer de manière définitive tout risque de pollution. En ce qui concerne la position de mon parti et en considérant l'ensemble des arguments à la fois financiers et environnementaux, le groupe socialiste soutiendra au minimum la variante 2+.

Alors Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'heure où nous devons nous positionner pour l'une ou l'autre variante, gardons en priorité à l'esprit que si nous ne sommes pas responsables des erreurs commises par nos prédécesseurs et qu'il nous incombe aujourd'hui de les réparer, nous serons par contre entièrement responsables des décisions que nous prendrons concernant l'assainissement de ce site. Nous portons la responsabilité de garantir le meilleur, en termes de sécurité environnementale, pour les générations futures. Et nous, nous n'aurons pas l'excuse de dire que nous ne savions pas.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport, qui fait suite au mandat voté en 2011. Grâce à ce mandat, nous pouvons connaître le développement de ce dossier et toutes les mesures, surtout, qui ont déjà été prises pour réduire drastiquement les pollutions de PCB venant du site de la Pila. Comme demandé, le Conseil d'Etat nous présente plusieurs variantes pour l'assainissement de ce site. Entrent en ligne de compte en fait deux variantes sur les quatre, soit la variante 2 et la variante 3, les deux autres étant extrêmes, soit trop, soit trop peu. En vertu du principe de proportionnalité, les moyens déployés doivent être en adéquation avec le résultat obtenu. Comme l'a expliqué notre président de la commission, la variante 2 est le nettoyage maximum de matériaux pollués, avec excavation de la zone haute. L'estimation du coût va de 110 à 195 millions. Dans la variante 3, l'excavation est limitée à un secteur de la zone haute contenant des déchets et des alluvions fortement contaminés par les PCB. D'après le rapport qui nous est présenté, cette variante permettrait d'atteindre l'objectif d'assainissement. Selon les investigations, l'effet de cette variante sur la diminution attendue des flux et des concentrations, serait quasi identique à celui des variantes 1 et 2. La seule question qui reste est la quantité d'excavation nécessaire. La zone haute contient 80 % des PCB, mais contribue à 90 % de la pollution de la Sarine. Les mesures préliminaires qui ont été prises ont fortement diminué la pollution. Aujourd'hui, il y a trois fois plus de PCB qui viennent de l'amont de la Sarine que de la Pila. Donc, si vous optez pour la variante 1, vous ne changez rien à la pollution de la Sarine. Elle sera toujours aussi polluée, même si vous dépensez 195 millions. Un assainissement partiel correspond à l'ordonnance fédérale sur les sites pollués. Une dérogation à un assainissement total est possible si cela permet d'éviter des coûts disproportionnés. Bien entendu que le choix des variantes sera fait en accord avec l'Office fédéral de l'environnement, puisqu'il peut en financer 40 %. S'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de subvention. Il est donc nécessaire de trouver la variante qui assure la plus grande élimination de PCB dans notre Sarine, mais qui soit proportionnellement financièrement acceptable.

Le groupe libéral-radical soutient donc la position de la commission, qui est une variante 2 modulable. Nous faisons confiance à notre conseiller d'Etat et au consortium pour trouver cette solution, qui assurera la dépollution du site - car, comme je vous l'ai dit, la Sarine continuera à être polluée - et qui sera financièrement supportable, tant pour le canton que la ville de Fribourg.

J'ai oublié de vous rappeler que j'étais vice-syndique de la ville de Fribourg, qui est directement concernée par ce sujet.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Le groupe Vert Centre Gauche remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui résume l'essentiel de 1500 pages d'études et de travaux de plus d'une décennie.

Il faut rappeler que les PCB sont des polluants très toxiques, très cancérigènes, qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire, dans les petits organismes, puis les poissons, puis les êtres humains et ensuite ils se transmettent par le biais du lait maternel de pratiquement toutes les femmes à la génération future. Le Grand Conseil, répétons-le, a retardé, renchéri et compliqué les travaux en votant un mandat totalement irresponsable et populiste, qui voulait définir d'abord le budget et, seulement après, le but de l'assainissement. Nous insistons donc: l'analyse du risque environnemental doit primer et non pas le risque financier. Dans ce sens, le rapport a fait et a dû faire un exercice qui n'est pas en totale adéquation avec la problématique. Les PCB d'autres polluants sont cachés à la Pila de façon très irrégulière. On sait, suite aux sondages, que la concentration dans la partie haute est plus importante et que le danger de transfert dans la Sarine plus grand. La nécessité d'assainir totalement selon la variante 2 ne fait aucun doute. C'est le minimum.

En plus, notre groupe soutient la demande des organisations environnementales, qui demandent d'éliminer totalement les PCB et d'appliquer la variante 1, qui a été aussi désignée comme la meilleure solution par l'Office fédéral de l'environnement, je cite "quant à l'atteinte durable des objectifs". C'est aussi la seule variante où il n'y aura pas de coût de surveillance ultérieure, soit après des décennies. On estime que 6 tonnes de PCB se trouvent dans la partie basse. Mais, toutes les études précisent que les sondages présentent de nombreuses insécurités, d'où des estimations de l'ampleur et du coût des travaux avec des marges très importantes. Nous sommes conscients que l'élaboration du projet et de la demande de crédit devra élucider des questions complexes. Il faut donc faire des études. Nous sommes aussi conscients que des mauvaises et, éventuellement même, des bonnes surprises sont toujours possibles.

Il ne faut pas laisser une hypothèque toxique aux générations futures, mais préparer un projet qui vise l'assainissement complet. Personnellement, j'accepterais, comme je l'ai dit en commission, comme seule limite, le cas d'espèce où les travaux d'élimination provoqueraient des atteintes plus importantes au site de la Pila et à la Sarine que le confinement de quelques restes. Mais, pour cela, il faut préparer et étudier le projet d'évacuation totale. D'ailleurs, la différence de coût entre les variantes 1 et 2, en tenant compte des marges d'estimation, n'est pas très importante. Ce n'est certes pas joyeux de dépenser ainsi beaucoup pour ce genre de projet, mais c'est nécessaire. Je souhaite en plus que le canton, propriétaire du terrain et instance d'autorisation de la décharge, se montre juste et même généreux face à la ville de Fribourg, exploitante de la décharge. Relevons que la décharge était publique et librement atteignable, comme la plupart des décharges d'il y a 50 ans.

Je souhaite bonne chance au commissaire du Gouvernement et à nous tous pour toutes les démarches afin de trouver et engager la responsabilité des pollueurs de l'époque.

Dans ce sens, nous prenons acte de ce rapport et nous attendons la demande de crédit.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Je n'ai pas d'intérêt direct avec le sujet, si ce n'est que j'avais assisté, au début 2009, à la séance d'information qu'avait présentée le Conseil d'Etat sur son rapport d'investigations de détail de l'ensemble du site de la décharge de la Pila. Je ne vais pas répéter ce qu'a bien résumé ma collègue Martine Fagherazzi et mes préopinants. J'interviens surtout sur une question que se pose pourtant tout le monde, mais que peu de personnes n'osent apparemment poser ou reposer: il s'agit des responsabilités et identités des pollueurs du site de la Pila. Car, si le canton et la ville de Fribourg devront forcément passer à la caisse, ainsi que la Confédération selon la variante choisie, une entité dont on ne veut pas nous dévoiler le nom devrait aussi passer à la caisse. Il s'agit bien entendu du ou des principaux pollueurs par les PCB qu'il a ou qu'ils ont déversé dans la décharge de la Pila. Or, lors de la séance d'information sur le rapport d'investigations de détail du site de la Pila en 2009, soit il y a plus de 10 ans, voici les informations que l'on pouvait déjà lire dans ce rapport: recherche sur les types de composés présents sur le site; analyse de condensateurs trouvés sur le site: 18 congénères, présence de PCB confirmée; comparaison avec les profils de trois mélanges types commerciaux: bonne correspondance, aussi bien pour les sols que pour les condensateurs; le type de mélange utilisé est une signature qui pourrait permettre de remonter vers les utilisateurs de ces composés. On y trouvait également des réponses sur le type précis de condensateurs, comme par exemple: grand condensateur papier, petit condensateur fermé, Aroclor 1242, Aroclor 1248 etc. Et on y trouvait aussi à quoi ils correspondaient au niveau des types de PCB et de leur concentration, les deux principaux étant le PCB 105, représentant plus de 30 %, et le PCB 118, pour au moins 60 % du volume des PCB. J'ose dire tout cela, puisque cela faisait partie de l'information officielle diffusée à l'époque.

Voici également ce que l'on pouvait lire dans un journal romand daté du 26 juin 2010: Fribourg veut faire passer à la caisse les pollueurs de la Pila. Qui doit payer l'assainissement de la décharge de la Pila? Qui déverse les PCB dans la Sarine depuis plusieurs dizaines d'années? C'est la question que se pose Georges Godel, conseiller d'Etat fribourgeois responsable de l'environnement. Et un peu plus loin dans l'article: l'Etat a engagé un collaborateur pour fouiller les archives. Les questions restent nombreuses. Quelle était la législation dans le domaine quand la décharge a servi, entre 1952 et 1975? Qui a placé là les produits dangereux au milieu d'autres déchets non toxiques? Les responsabilités sont-elles partagées entre fabricants, propriétaires, utilisateurs et collectivités publiques? L'Etat fait des auditions pour retrouver les responsables et les coupables. "Déterminer les responsabilités est indispensable" soulignait Georges Godel. Dans le cas où aucune responsabilité ne pourrait être dégagée, la facture serait payée par la ville de Fribourg, le canton et la Confédération.

Chers collègues députés, voici ce que l'on apprenait il y a déjà plus de 10 ans, lors de la séance d'information et il y a 9 ans, par le communiqué de presse que l'Etat avait fait et que certains médias de l'époque avaient relayé par des articles. Aussi, quand on a ce genre d'informations publiques et officielles, il me paraît important, voire indispensable que notre Conseil d'Etat nous communique plus d'informations sur les résultats qu'ont obtenus les enquêteurs de l'époque, ce que l'on ne retrouve pas dans le message reçu. De même, il ne faut pas oublier que le montant que l'Etat de Fribourg paiera au final correspondra à un montant que les contribuables fribourgeois auront aussi à payer de leur poche, ceci uniquement pour cet objet. Si la variante 2, qui a été plébiscitée par la majorité de la commission devait être choisie, on sait déjà que la ville de Fribourg, le canton et la Confédération passeront à la caisse. Mais, vu le montant que cela coûterait, il paraît désormais indispensable et prioritaire de définir les responsabilités dans cette affaire, surtout en ce qui concerne le ou les pollueurs-payeurs. En connaissant ces

derniers et en les priant ou les obligeant à prendre leurs responsabilités, on aurait l'avantage de pouvoir calculer un peu mieux quels pourcentages représenteraient les parts attribuées à la ville de Fribourg et au canton. Cela a une incidence sur bien des domaines, entre autres sur les comptes de la ville de Fribourg et du canton dans le futur. Aussi, je demande au Conseil d'Etat qu'il prenne vraiment les devants dans cette affaire, qu'il passe très rapidement de la première à la cinquième vitesse, tout ceci pour que l'on ait enfin des réponses aux questions que l'on se posait il y a maintenant bientôt 20 ans et auxquelles on avait déjà pas mal de réponses il y a 10 ans. Ainsi, il faut que le Conseil d'Etat arrive avec des chiffres et des pourcentages précis sur les parts des responsabilités et les entités qui devront passer à la caisse, pour résoudre enfin, au niveau financier, le problème de la Pila. Sans ces chiffres, il ne sera en effet pas possible, en tous les cas peu respectueux de notre part envers les contribuables de la ville de Fribourg et du canton, d'accepter honnêtement un décret. En finalité, il faut arrêter de noyer le poisson, il y en a déjà eus assez qui l'ont été par les PCB.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je partage les propos de nos collègues Mutter, Repond et Fagherazzi. Selon météoSuisse, les risques de crues peuvent survenir partout en Suisse, on l'a vu dans le Val-de-Ruz ce week-end. Ces risques augmenteront malheureusement encore aussi durant les prochaines décennies. Nous ne sommes pas à l'abri d'une crue très importante éventuellement dans le bassin de la Sarine. Nous ne sommes aussi pas à l'abri d'une déstabilisation de la zone de la décharge et d'une nouvelle vague de dissémination de PCB dans les eaux de la Sarine. De nombreuses incertitudes sont mentionnées dans le rapport et ont déjà été aussi relayées par mes collègues. Il n'est donc pas souhaitable de léguer ce risque aux générations futures. Je ne vais pas revenir sur la toxicité pour les écosystèmes et les personnes humaines, puisqu'elles ont déjà été mentionnées, mais je suis aussi inquiet pour la biodiversité. Cette dernière va mal et les mesures prises pour l'instant sont largement insuffisantes. La situation s'aggrave aussi par endroits et les risques environnementaux pour la population également.

Je vous invite et j'invite le commissaire du Gouvernement et les personnes concernées à saisir l'occasion de garder comme objectif un retrait complet du PCB, pour rendre totalement à la nature un méandre de la Sarine et d'y renforcer la biodiversité et, par la même occasion, de soustraire le risque de contamination de population et des chaînes alimentaires de la vallée de la Sarine, en aval de la décharge de la Pila.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je serai assez bref, dans la mesure où les débats dans cette enceinte ont reflété plus ou moins les débats qu'on a également eus au sein de la commission. Les différentes incertitudes, respectivement la clé de répartition et les différents perturbateurs à identifier ont également été, comme je l'ai déjà annoncé dans l'entrée en matière, longuement débattus au sein de la commission. Juste un point par rapport au groupe des Verts, respectivement l'intervention de M^{me} la Députée Mutter, par rapport aux coûts de surveillance: on a reçu l'information au sein de la commission, selon laquelle ces coûts étaient inclus dans les coûts estimés par rapport aux différentes variantes, sur une durée de 20 ans. C'est la seule chose que je peux encore ajouter, par rapport aux différentes discussions qu'on a eues, reflétant parfaitement celles de la commission.

Requête

Motion d'ordre – Report du point 6 de l'ordre du jour "Mandat projet ftth fr"

Auteur-s: **Bürdel Daniel** (*PDC/CVP, SE*)
Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*)

Prise en considération

Le Président. Je suis saisi d'une motion d'ordre qui apparaît à présent à l'écran. Nous allons la traiter à l'instant. Cette motion d'ordre concerne le report du point 6 de l'ordre du jour "Mandat projet ftth fr". J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre demandant ce report et je donne la parole à M. le député Daniel Bürdel.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Wir haben uns entschieden, den Ordnungsantrag zu stellen, dieses Geschäft, das Mandat, im September zu traktandieren oder in einer nächstfolgenden Session.

Für uns und die allermeisten Gruppen sind heute sehr viele Punkte nicht klar. Die Antworten des Staatsrates hierzu sind ungenügend. Viele Fraktionen sind der Meinung, dass wir Erklärungsbedarf haben. Wir wären interessiert daran, die in Auftrag gegebene Studie öffentlich zu machen oder zumindest Kenntnis der Gründe zu bekommen, die diesen radikalen Strategiewechsel des Staatsrates, der nicht für alle nachvollziehbar ist, erklären.

Es ist für uns Mandanten sehr wichtig, dass im Kanton ein Gleichgewicht geschaffen wird. Das ist in allen Gruppen unbestritten. Daher möchten wir dies sinnvoll diskutieren können. Eventuell ist es auch sinnvoll, eine Kommission ins Leben zu rufen, die dieses Geschäft ordentlich behandelt. Ich möchte, dass der Staatsrat seine Meinung dazu äussert und eventuell auch bereit ist, das in einer Kommission weiter zu behandeln.

In diesem Sinne stellen Herr Grandgirard und ich den Antrag, dieses Geschäft auf den September zu verschieben.

Le Président. Je précise juste, pour la demande d'une commission, je pense que ça va être traité ultérieurement, ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons le traiter, c'est le Bureau qui va le traiter. Donc, si nous avons une demande, nous pourrions contacter le Conseil d'Etat ou le Conseil d'Etat pourrait demander la création d'une commission, mais nous n'allons pas traiter ce point maintenant.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. L'idée n'est pas de donner un préavis, mais simplement comme le député Bürdel m'a posé une question, j'imagine que l'idée est que je lui réponde et je vous remercie donc de la possibilité de lui répondre.

Herr Grossrat Bürdel: Materiell kann ich selbstverständlich hier nur, das ist meine Pflicht, die Position des Staatsrates vertreten, was die Antwort betrifft. Aber wir behandeln im Moment die Deponie La Pila, wo wir in Absprache mit den Fraktionsverantwortlichen gesagt haben: Es ist durchaus plausibel, dass das Büro eine Kommission einsetzt, die eigentlich im Gesetz nicht vorgesehen ist für die Behandlung eines Mandats. Aber wenn ein Thema breit genug ein Interesse hervorruft und dieses Interesse auf grundsätzliche gesellschaftliche Fragen trifft, dann gibt es gute Gründe für eine Kommission. Man kann innerhalb einer Kommission eine Debatte vertiefter führen als in einem Plenum. Ich kann mich nur in meinem persönlichen und nicht im Namen des Staatsrates äussern, aber da ich das Objekt vertrete, bin ich selbstverständlich bereit, sollte das Büro ad hoc eine Kommission ernennen, zu dieser Frage und zu allenfalls andern möglichen Wegen zwischen ganz schwarz und weiss vor der Kommission Stellung zu beziehen, damit Sie allenfalls korrigierend einwirken können oder nicht, aber dass zumindest die Debatte vertieft geführt werden kann. Ich halte das persönlich für einen ziemlich vernünftigen Vorschlag.

Le Président. Nous en prenons note et je laisse l'auteur de la proposition, Monsieur Bürdel, voir avec son groupe politique ou avec d'autres pour faire avancer ce projet de commission.

Au vote la motion d'ordre est acceptée par 93 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

S'est abstenu:

Mesot Roland (VE,UDC/SVP). *Total: N.*

Rapport 2019-GC-72

Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision

Discussion (suite)

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich werde einige Ausführungen auf Deutsch machen als Vervollständigung dessen, was der Berichterstatter einfürend gesagt hat und worauf er bereits hingewiesen hat.

Vielleicht zuerst ein paar grundsätzliche Betrachtungen. Man spricht sehr schnell über Kubikmeter, PCB-Mengen, über alle möglichen technischen Fragen. Wir müssen uns bewusst sein, dass wir eine Verantwortung gegenüber den kommenden Generationen haben, unabhängig von der Schuldfrage. Es gibt zwei Sachen: Wir haben einen Ort in diesem Kanton, wo massive Gifte da sind, wo massive Gifte ausfliessen, auch wenn wir Massnahmen getroffen haben - dies auch als Antwort auf zwei Grossräte. Ich werde die Fragen nicht alle individuell behandeln. Zum Teil wurden von verschiedenen Grossräten die gleichen gestellt. Die Frage, ob sich die Situation im Moment am Standort verschlimmert, kann mit Nein beantwortet werden. Das heisst: Was im Moment raus kommt, in die Natur geht, wächst nicht. Wir haben dies im Griff. Aber das heisst natürlich nicht, dass man nicht sanieren muss. Insofern hat auch Grossrätin Mutter Recht. Man kann nicht einfach sagen: Man schaut jetzt, dass nichts mehr raus kommt. Man muss auch für die künftigen Generationen schauen, dass das Ganze gesenkt wird und dass unsere künftigen Generationen eine zufriedenstellende Situation haben.

Wir haben eine Verantwortung unabhängig der Schuldfrage. Die Schuldfrage wird autonom geklärt. Unabhängig von der Schuldfrage haben wir eine Verantwortung für die Generationen, die nach uns kommen. Deshalb müssen wir diesen Standort sanieren. Das ist nicht nur eine gesetzliche sondern auch eine moralische Pflicht, für die Jugendlichen, Kinder und Noch-nicht-Geborenen, die nach uns kommen. Sie wissen, die Halbwertszeit in diesem Bereich ist zwar nicht unbedingt im Bereich der Kernkraft, aber doch relativ hoch.

Es geht hier auch um Fragen der nachhaltigen Entwicklung. Die nachhaltige Entwicklung sieht vor, dass man die Umwelt langfristig schützt. Sie sieht aber auch vor, dass man finanziellen und sozialen Aspekten Rechnung trägt. Diese sind zwar hier nicht direkt betroffen. Da wir aber bei sehr hohen Beträgen finanzpolitische Prioritäten setzen müssen und wir hier über Finanzen und Sie mit anderen Kollegen des Staatsrates in anderen Bereichen auch über Priorisierungen diskutieren werden, müssen wir diesen Aspekt auch mitberücksichtigen. Wir müssen schauen, dass wir mit den öffentlichen Geldern so umgehen, dass wir eine optimale Variante für die künftigen Generationen sichern, ohne Gelder auszugeben mit wenig Mehrnutzen, die wir für andere Bereiche der öffentlichen Politik mit mehr Mehrnutzen brauchen können. Das als zentrale politische Frage, die sich der Staatsrat stellen muss. Man kann überall das Maximum fordern, das funktioniert aber nicht. Dafür haben wir schlicht das Geld nicht. Das heisst, wir müssen optimieren. Das gilt für Sozialpolitik, das gilt für Strassen, für alle öffentlichen Politiken und das gilt natürlich auch hier.

Es wurde von Verschiedenen die Verfahrensfrage hervorgehoben. Der Grosse Rat hat formell 2011 einen Auftrag gutgeheissen, der sagt, er möchte sich hier formell zu verschiedenen Varianten aussprechen können. Das hat zu verschiedenen legislatorischen Fragen geführt: Ist das überhaupt gesetzeskonform oder nicht? Die Frage erübrigt sich insofern, als sich letztes Jahr hier im Rat alle Fraktionsverantwortlichen dafür ausgesprochen haben, es pragmatisch à la fribourgoise zu machen. Man kann dann weichen, aber das ist praktisch. Wir versuchen, eine Lösung zu finden.

Der Zweck der Diskussion heute ist, dass der Staatsrat einigermassen weiss, in welche Richtung Sie grossmehrheitlich gehen wollen, damit wir einen Baukredit vorbereiten können für nächstes Jahr, der Ihren Tendenzen Rechnung trägt. Wenn wir einen Baukredit vorbereiten für Variante 4 und Sie wollen alle Variante 1, dann schaffen wir für die Müllhalde. Umgekehrt genau gleich.

Ich habe heute von den meisten Fraktionen gehört, dass die Variante, die sagt, man könne ohne Bundessubventionen auskommen, auch wenn sie etwas billiger komme, nicht weiterverfolgt werden soll. Niemand hat verlangt, dass man diese Variante weiterverfolgt, die erstens die Bundessubventionen nicht mehr ermöglichen würde und die zweitens die Gefahr laufen würde, dass der Bund unsere Variante gerichtlich anfechten würde, womit wir wieder über Jahre blockiert wären, ohne für die künftigen Generationen irgendeine Lösung suchen zu können. Die Variante ohne Bundessubventionen war vor einigen Jahren noch im Gespräch. Heute will die niemand mehr, die ist vom Tisch.

Es gibt dann Zwischenvarianten mit Bundessubventionen. Das heisst natürlich auch: Das funktioniert nur, wenn die Varianten gesetzeskonform sind. Das heisst, es wird vom Bund nur eine Variante subventioniert, zu 40 Prozent, von welcher der Bund auch sagt, sie erfüllt die gesetzlichen Voraussetzungen des Bundes. Die beiden Sachen laufen parallel. Ich habe niemanden gehört, der gesagt hat, wir möchten eine Variante, die diese Voraussetzungen nicht erfüllt. Wo genau dieser Punkt ist auf der Kurve mit mehr Kubikmetern wegnehmen und wo es dann wieder nach unten geht auf einer gaussschen Kurve, wissen wir heute noch nicht im Detail. Deshalb können wir Ihnen nicht genau sagen, wo der Cursor ist. Sie haben im Bericht, den Sie erhalten haben, Spannräume, die noch relativ gross sind. Um das genau zu wissen, braucht es tatsächlich zusätzliche Berichte. Ganz ohne wird es nicht gehen. Ich teile die Meinung von Grossrat Schläfli, dass wir möglichst wenig Berichte machen sollten, aber ganz ohne wird es tatsächlich nicht gehen.

Das Ziel des Staatsrates - und für die meisten Fraktionen geht das in die gleiche Richtung - ist es, eine Lösung zu finden, die das Optimum definiert. Das heisst, möglichst viel rausnehmen zugunsten der nächsten Generation, ohne Kosten zu verursachen, die als übertrieben erachtet würden. Das wird irgendwo zwischen Variante 2 in Richtung Variante 3 sein. Wie weit der Cursor gehen kann zwischen beiden, hängt tatsächlich vom Mehrwissen ab. Was bleibt übrig, was kann noch raus, was ist noch gesetzeskonform? Da haben wir eine rege, enge Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Umwelt, das letztlich matchentscheidend ist zur Interpretation der richtigen Variante.

Ob wir bei Variante 2 plus 10 Prozent oder Variante 2 plus 50 Prozent in Richtung Variante 3 sind, kann ich Ihnen heute definitiv nicht sagen. Aber dieser Bewegungsspielraum ist im Moment drin, der soll auch so ausgelotet werden.

Ich möchte hier in aller Form dem Bundesamt für Umwelt danken für die ausserordentlich konstruktiven Diskussionen, die wir haben konnten. Die Positionen waren vor gut einem Jahr noch etwas weniger kompatibel. Wir haben in der Zwischenzeit einen Konsens gefunden, der relativ breit abgestützt wird, und ich freue mich über diesen Konsens.

Es wurde zur Variante 2 oder 2 mit weiteren mathematischen Zeichen gefragt, welches der heutige Stand sei. Ich habe bereits gesagt: Verschlimmerungen gibt es heute nicht. Insofern ist diese Behauptung objektiv sicher nicht haltbar. Wir haben Uferverbauungen gemacht, die dort direkt am Ufer einen Schutz geben und verhindern, dass Substanzen unnötig herausgehen. Bei diesen Verbauungen wurden auch die Fragen möglicher Hochwasser berücksichtigt und das Risiko minimiert. Ich möchte hier nicht auf die Debatte der Art von Hochwasser eingehen, ob 50, 100 oder 200 Jahre. Diese Diskussion können wir in einer nächsten Sitzung in der Kommission im Rahmen des Baukredites führen, ausser jemand wünschte dies hier, aber hier gehen wir relativ weit ins Technische hinein.

Zu Grossrat Schläfli und weiteren Grossräten, die verlangt haben, dass wir möglichst rasch sagen, wer wofür verantwortlich ist und wer wieviel zahlt: Wir haben die Sachen ganz bewusst getrennt. Wir müssen zuerst wissen, in welche Richtung wir ungefähr gehen wollen. Das ist Gegenstand der Diskussion heute, Variante 1, 2, 3 oder 4. Wir sind jetzt irgendwo zwischen 2 und 3 angelangt. Wenn wir das wissen, können wir den Schlüssel ermitteln. Wir haben selbstverständlich nicht geschlafen. Wir haben mit einer externen Rechtsexpertin von ausserhalb des Kantons, die neutral ist - was nicht immer ganz einfach zu finden ist in diesen Bereichen -, ein ziemlich detailliertes Rechtsgutachten erarbeiten lassen. Die Frage der Verantwortlichkeiten in solchen Bereichen ist ausserordentlich komplex. Eine einzige Sache ist sicher: Wie auch immer wir den Schlüssel aufstellen zwischen Kanton, Bund, Gemeinde und den primären Verursachern - insbesondere Unternehmen, deren Namen da und dort in den Medien gegeben wurden, die inzwischen Rechtsnachfolger haben, die nicht mehr in Freiburg sind, was sie jedoch nicht von der Verantwortung entbindet -, werden wir den gerichtlichen Weg gehen müssen. Dabei gilt es den Bund jedoch in Klammern zu setzen, weil der Bund einfach eine mathematische Folge dessen ist, was wir für Kanton und Stadt beschliessen, das ist die 40-Prozent-Klausel. Die Verteilungsschlüsselfrage gibt eine sichere Sache: Wie auch immer der Schlüssel aussehen wird, wir werden den gerichtlichen Weg gehen müssen. Es ist so sicher wie das Amen nach unserem Gebet, dass einer oder mehrere der Betroffenen den Rechtsweg begehen werden und wir uns noch einige Jahre mit vielen Juristen beschäftigen dürfen, wie der Schlüssel dann aussehen wird. Bis der Schlüssel dann definitiv rechtskräftig sein wird, geht es noch eine Zeitlang. Wir möchten Ende Jahr einen Schlüssel haben, den wir rausgeben können. Dann gibt es die üblichen Verfahren nach diesem Schlüssel.

Zu verschiedenen anderen Grossräten, die dazu Fragen gestellt haben, auch an Grossrat Repond, der gesagt hat, wir sollten endlich raus mit diesen Zahlen: Monsieur le Député Repond, c'est toujours facile de faire des reproches au Conseil d'Etat sur le manque de transparence. Mais il faut quand même réfléchir et être un tout petit peu conscient de ce qu'on fait. On peut évidemment vous publier aujourd'hui des évaluations provisoires juridiques sur la responsabilité de chacune et de chacun. Si vous tenez à tout prix à donner maintenant des armes aux personnes qui de toute façon vont faire recours contre les décisions de répartition des coûts que nous allons publier d'ici la fin de l'année, c'est exactement ce qu'il faut faire, mais c'est définitivement contraire à l'intérêt du contribuable, parce que ça signifie que les petites chances que nous avons d'aller récupérer des montants chez les entreprises qui font partie des causes primaires des pollutions à la Pila... Normalement, ce que vous faites et ce que fait tout avocat à peu près raisonnable dans un procès, c'est qu'il évite de donner des arguments à l'autre avant d'avoir pu tirer la première balle, dans le cadre d'un processus. Désolé du ton un peu martial, mais c'est

comme ça qu'on travaille quand on essaie de gagner dans un processus un peu compliqué et dans un processus où on est absolument certain de passer dans des procédures de type judiciaire. Il ne faut quand même pas être masochiste. Vous aurez les chiffres une fois qu'ils seront là, mais publier aujourd'hui des chiffres sur des évaluations provisoires, dont les principaux bénéficiaires sont ceux qui devront éventuellement payer, n'est probablement pas un bon plan, avec tout le respect pour une certaine impatience dont vous pouvez faire preuve.

Sur la variante, il n'y a pas de vote aujourd'hui et cela fait partie du processus tel qu'il est prévu. J'ai simplement pris note aujourd'hui que la grande majorité des groupes se prononcent pour quelque chose qui tourne autour de la variante 2, un peu direction variante 3. C'est l'ordre de grandeur dans lequel, sur cette base-là, nous allons poursuivre les travaux pour préparer un crédit, qui sera cette fois-ci le crédit qui permettra d'effectuer les travaux et qui passera chez vous. Donc, vous aurez de toute façon l'occasion de vous prononcer à nouveau sur ce crédit-là et dans le cadre de cette demande de crédit, sur le montant précis. A ce moment-là, en parallèle, nous aurons eu les discussions sur la répartition des coûts. Il n'est par contre pas certain du tout que nous ayons, à ce moment-là déjà, une répartition qui soit entrée en force après l'ensemble des procédures judiciaires. Nous avons donc deux démarches parallèles sur lesquelles nous travaillons, l'établissement d'une variante avec crédit pour le Grand Conseil et parallèlement des crédits qui devront être demandés au Conseil général à Fribourg et peut-être à des tiers; et une deuxième démarche qui est celle de la répartition des responsabilités, soit les pourcentages qu'on met dans une jolie colonne de droite, avec x % pour le canton, x % pour la commune et x %, enfin ce sera x, y et z, on n'a pas prévu d'avoir le même taux pour tout le monde, x, y et z %, qui seront contestés, et avec la clé induite, qui est la clé de la Confédération, ce sont simplement les 40 %. Il y a encore des risques que cela se complexifie: l'Etat peut éventuellement, dans certaines situations, être amené à payer par substitution en cas de défaut de paiement par des tiers. Cette hypothèse-là, nous pourrions l'examiner une fois que les choses arriveront. Elle ne fait pas partie des considérations primaires aujourd'hui.

Je constate que le groupe Vert Centre Gauche, dont l'avis a été exprimé principalement par la députée Mutter et confirmé par d'autres, va en direction de la variante 1, avec une petite relativisation de la part de la députée Mutter, si j'ai bien compris les choses. La députée Mutter nous demande, mais je n'ai pas la réponse aujourd'hui ... C'est-à-dire on sait qu'aujourd'hui que, si on va jusqu'à 100 % des déchets éliminés, à un moment donné, on atteint le sommet d'une autre courbe, celle qui dit à partir de quand je crée plus de dommages à l'environnement que je fais de bien à l'environnement en éliminant l'unité de PCB. C'est certainement en-dessous de 100 %. Est-ce que c'est à 99,9, à 98, à 96, à 92 % ou ailleurs, je n'en sais rien. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner de réponse sérieuse, mais ce sont des éléments sur lesquels nous allons évidemment être amenés à travailler aussi ultérieurement. Ce sont des éléments auxquels, j'espère, nous pourrions vous donner des réponses, dans le cadre des débats sur le crédit de construction.

Le député Schläfli a évoqué la question des exportations. L'idée est évidemment d'éliminer le plus grand nombre possible de déchets ici en Suisse, sans devoir les exporter. Par contre, les fours à très hautes températures, qui permettent la destruction de certaines particules n'existent actuellement que en Hollande, sauf erreur. Je ne pense pas qu'il soit utile, pour les quantités que nous avons, de créer un four analogue en Suisse. Nous n'avons en tout cas pas étudié la question et je n'ai pas de réponse immédiate. Actuellement, nous partons du fait que la solution la plus raisonnable pour brûler, à très haute température, ces substances-là continue à être en Hollande, l'ensemble des autres travaux devant pouvoir être faits en Suisse.

Je crois avoir fait le tour des questions et il me semble avoir répondu à toutes celles qui ont été posées.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Résolution 2019-GC-106

Pêcheurs professionnels en difficulté

Auteur-s:	Savary Nadia (PLR/FDP, BR)
Dépôt:	27.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2077)
Développement:	27.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2077)

Prise en considération

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt personnel pour cette résolution. Cri d'alarme, cri de désespoir. La pêche sur le lac de Neuchâtel est mise à mal. En effet, depuis deux ans, les pêcheurs professionnels de notre lac vivent des moments difficiles, économiquement cauchemardesques pour certains d'entre eux. Depuis environ 15 ans, la population de cormorans progresse. On en dénombre environ 3000 à la pleine saison. Leur voracité prélève chaque année plus de 500 tonnes de poissons, soit plus du double de ce que l'ensemble des pêcheurs du lac pêchent. De ce fait, la population des

corégones, constituée de bondelles et palées, a fondu comme neige au soleil. Aujourd'hui, un pêcheur ne peut plus faire vivre sa famille avec le produit de sa pêche. Cela est inquiétant. Les retours de pêche sont souvent misérables. Quelques corégones, un ou deux kilos de perches ou mieux, par exemple deux palées et une truite de trois kilos sur une lève dérivante de 600 mètres. Cela couvre à peine les frais d'essence du bateau.

Ceci n'est pas très encourageant pour les jeunes qui se sont lancés dans cette profession ces dernières années. Certains songent d'ailleurs à renoncer, faute de moyens financiers. Pour information, quatre nouveaux permis professionnels ont été délivrés en novembre 2017: deux Neuchâtelois, un Vaudois et un Fribourgeois. Notre devoir est de donner les moyens à cette profession de travailler.

Il y a environ 10 ans, une étude demandée par l'OFEV était chargée d'établir les dégâts causés par les cormorans sur le matériel de pêche des professionnels. Entendez par là: quelle quantité de poissons l'oiseau va prélever directement dans les filets. Cette étude a établi qu'environ 5 % du poisson pêché dans les filets était chapardé par les cormorans et venait donc se soustraire au revenu du pêcheur. C'était il y a 10 ans, Mesdames et Messieurs, avec une population de cormorans bien moindre. Aujourd'hui, on parle de 10 à 15 % du revenu du pêcheur.

Donc, vous l'aurez compris, pour préserver le métier de pêcheur sur le lac et rétablir un certain équilibre, il est indispensable et urgent de réguler le cormoran, sachant malheureusement qu'il n'a aucun prédateur naturel.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat d'inviter la Confédération à apporter son soutien actif à la mise en oeuvre de mesures de régulation efficaces du grand cormoran sur le lac de Neuchâtel et à la réalisation d'une expertise fiable, portant sur les pertes d'exploitation des pêcheurs professionnels, pour prendre en compte leur situation économique difficile. Les pêcheurs sont conscients que la diminution des corégones sur le lac n'est pas uniquement imputable aux cormorans. Il faut aussi savoir qu'avec l'amélioration de la qualité de l'eau, les nutriments ont fortement diminué dans le lac. Je souligne aussi les efforts de l'Etat pour la reconstitution de la faune piscicole, mais cela ne suffit pas. Le cormoran ne regarde ni à l'espèce, ni à la taille, pour se régaler.

Je tiens à ajouter que le lac de Neuchâtel, c'est trois cantons. Il est important de travailler de concert avec nos homologues vaudois et neuchâtelois. A ce jour, le Parlement neuchâtelois a déjà adopté une résolution dans ce sens, à l'unanimité moins une voix. Quant au Conseil d'Etat vaudois, il a été saisi d'une interpellation signée par 55 députés.

Chers collègues, voter cette résolution ne signifie pas la disparition du cormoran. Ne pas la voter pourrait signifier, par contre, la disparition des pêcheurs.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Les pêcheurs professionnels sont désespérés. Ils ont besoin d'un soutien financier urgent, tout comme en ont besoin les arboriculteurs, les viticulteurs ou les agriculteurs lorsqu'une catastrophe naturelle les frappe ou encore lorsqu'un événement extraordinaire survient et péjore les récoltes et le fruit de leur travail. Or, pour les pêcheurs, cet événement, ou plutôt cette catastrophe, est arrivé crescendo depuis près de 10 ans, sans qu'ils soient entendus. Par effet de multiplication, les cormorans sont dorénavant devenus trop nombreux et par conséquent les poissons manquent dans nos lacs. En tout cas dans celui de Neuchâtel. Quelques 250 couples nicheurs auraient été répertoriés. Aujourd'hui, ce sont près de 3000 individus qui se gavent et qui prélèvent 500 tonnes de poissons dans nos lacs. Il faut savoir que ces oiseaux piscivores engloutissent plus d'un demi-kilo de poisson par jour. La population de cormorans s'est multipliée démesurément au cours de ces dernières années, alors que pendant ce temps, le fruit de la pêche a diminué de moitié, passant de 340 tonnes en 2016 à 160 tonnes en 2018. Il faut donc traiter les points suivants très rapidement et trouver des solutions à ce problème: il faut une aide financière urgente, réguler les cormorans et repeupler le lac de sa faune piscicole. Sans ces mesures urgentes, c'est tout un patrimoine artisanal qui va s'éteindre. Faut-il sauvegarder les cormorans ou les pêcheurs professionnels? Telle est la question.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir cette résolution, afin de conserver la pêche artisanale dans nos régions.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts sont les suivants: je suis secrétaire générale adjointe de la Conférence sur la forêt, la faune et le paysage et, dans cette fonction, également chargée d'affaires de la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche. J'adore aussi les filets de perche du lac de Neuchâtel.

J'aimerais vous présenter brièvement les événements de ces dernières années concernant ce sujet et faire quelques commentaires sur la résolution.

M^{me} Savary a écrit, dans sa résolution, que le cormoran est protégé. Malheureusement, je dois corriger ceci. Le cormoran est une espèce chassable, selon la loi fédérale. C'est l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs qui protège des zones particulièrement précieuses du lac de Neuchâtel, qui est pertinente ici, comme vous l'écrivez après. La chasse est interdite dans ces zones et les animaux ne doivent pas être dérangés ou traqués. Il y a également un arrêt du Tribunal administratif fédéral de 2011 qui complète la base légale. Il approuve la plainte de trois organisations de protection de l'environnement et annule la décision de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cela a permis aux cantons de Neuchâtel,

Vaud et Fribourg de prendre des mesures pour réguler la colonie de cormorans dans la réserve du Fanel. Le Tribunal a conclu que les dommages causés par les cormorans aux pêcheurs professionnels n'étaient pas suffisants pour justifier des mesures de régulation et que des mesures de prévention étaient nécessaires.

Depuis lors, la Conférence sur la flore, la faune et le paysage, au nom de son ancienne présidente Jacqueline de Quattro, a demandé l'appui de la Confédération et a appelé à une aide à l'exécution pour prévenir les dommages causés par les cormorans aux engins des pêcheurs professionnels. Dans sa réponse, l'OFEV s'est déclaré disposé à le faire, mais a demandé des informations supplémentaires sur les mesures de prévention prises, comme le Tribunal administratif fédéral l'a demandé, et sur l'évolution des dommages. Les cantons n'ayant pas été capables de fournir ces informations, la Conférence a dû retirer sa demande. Pour autant que je sache, ces informations ne sont toujours pas disponibles.

Les difficultés rencontrées par les pêcheurs professionnels dans l'exercice de leur profession sont incontestables. Ils sont confrontés à des défis majeurs. Mais je voudrais simplement vous montrer les statistiques de la pêche pour le lac de Neuchâtel. Je ne peux pas les projeter, je les ai ici et je peux vous les distribuer après si vous avez envie de les regarder. Vous pouvez constater que certains rendements, dans les années 80 et 90, étaient inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. A cette époque, il n'y avait pas de nichées de cormorans en Suisse, la première ayant été découverte en 2001. Vous pouvez également constater qu'il y a eu des années extraordinairement bonnes, comme par exemple 1991, mais vous ne pouvez bien sûr pas les prendre comme année de référence. Ce que vous pouvez aussi voir dans les statistiques, c'est quelles espèces ont été pêchées. Cela a beaucoup changé; aujourd'hui, c'est principalement le corégone et la perche et, dans le passé, il y avait aussi beaucoup de poissons blancs. La raison pour laquelle la composition des espèces et le rendement des prises fluctuent autant est extrêmement complexe et multifactorielle. Il y a très peu de preuves de l'influence des populations de cormorans sur les rendements de pêche. Il sera donc probablement peu utile de tirer les cormorans, si ce n'est pour déranger les oiseaux aquatiques qui restent dans le périmètre de protection du Fanel. Je suis consciente que M^{me} Savary demande aussi d'autres mesures et je comprends les soucis des pêcheurs. Sans la première phrase de la résolution, je pourrais peut-être m'y rallier. Mais l'effort administratif pour réguler les cormorans dans les zones protégées, à l'avenir, est si important que je suis d'avis que cela nuirait plutôt aux pêcheurs professionnels, parce que les autorités passent tout leur temps sur ces mesures et ne peuvent pas investir dans d'autres stratégies plus efficaces.

En novembre prochain, la Conférence des services de la chasse et de la pêche et l'Association suisse des pêcheurs professionnels organisent une conférence sur l'avenir de la pêche en lac. L'OFEV soutient cette journée. Nous voulons examiner ensemble les défis de la pêche en lac et trouver des solutions possibles qui amélioreront réellement la situation des pêcheurs professionnels. Nous espérons que nous réussirons.

Vous voyez qu'il y a des réflexions et des activités au niveau des cantons et de la Confédération pour aider les pêcheurs professionnels. La demande pour une régulation du cormoran n'est à mon avis pas la bonne stratégie.

Pour toutes ces raisons, je vous demande personnellement de ne pas soutenir cette résolution.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien. Chère collègue Balmer, vous avez probablement raison. Vous avez fait un exposé scientifique très pertinent mais, néanmoins, là c'est le coeur qui va aussi parler. Lorsque j'ai reçu la lettre de la Corporation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel, à la mi-juin, je l'ai lue deux fois, je l'ai mise de côté et, très rapidement il y a eu deux interventions, une motion de M. Chardonnens et une question de M. Demierre. Je me suis dit qu'ils avaient raison. Il faut défendre cette cause. On en a reparlé au groupe démocrate-chrétien mardi matin. Je leur ai dit qu'on devrait agir. Mais du moment que le groupe de l'Union démocratique du centre a déjà pris les devants, on va soutenir cette démarche. Maintenant, c'est M^{me} Savary qui a lancé sa résolution et nous allons la soutenir. Pourquoi? Parce que le cri du coeur qu'elle a... J'ai envie de dire qu'il y a certainement la raison scientifique, tout le processus, mais il y a quand même là une branche économique importante au bord du lac de Neuchâtel. Les chiffres qu'elle énonce sont certainement réels et c'est une branche qui va disparaître. Avec cette branche-là, il y a aussi certainement la gastronomie liée à la pêche professionnelle dans le lac de Neuchâtel ou le lac de Morat. Dans ce sens-là, pour moi, la biodiversité a aussi ses limites et l'être humain doit aussi rester au centre, ainsi que son emploi et son travail qui doivent être garantis. Malgré tout ce qui a été dit avant par M^{me} Balmer, j'estime que le soutien à cette résolution est important. A voir comment on peut mieux réguler les choses, mais la biodiversité passe pour moi d'abord par le soutien de l'être humain qui doit être mis au devant de tout.

Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien va unanimement soutenir la résolution de notre collègue Savary.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je crois que M^{me} Balmer n'habite pas au bord du lac. Nous, nous habitons au bord du lac et, chaque fois, que ce soit pour la Grande Cariçaie ou pour les problèmes de pêche, on nous dit qu'il n'y a qu'à attendre. Je crois, Madame Balmer, que vous n'entendez pas le cri des pêcheurs. C'est quotidiennement que nous leur demandons s'ils ont des poissons et qu'ils nous répondent qu'ils n'en ont pas. Les restaurants nous servent du poisson où il est écrit "poisson du lac" et, quand on leur demande de quel lac il provient, ils répondent que ce n'est pas de chez nous. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que je suis quand même étonné qu'il n'y ait aucun autre lac en Suisse qui a des cormorans. C'est le seul lac, avec encore celui de Sempach, où il y a des colonies de cormorans. Mais descendez une fois de Villars-sur-Glâne et allez voir au milieu du lac ce qu'il se passe et, je crois, Madame Balmer, que vous discuterez différemment. Il faut entendre nos pêcheurs et je crois que si vous acceptez cette résolution, ça fera peut-être un tout petit pas, mais ça rendra peut-être le kilo de filets de perche un peu meilleur marché si les cormorans disparaissent.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Cher Monsieur Zadory, juste une petite réponse avant que vous n'alliez manger les perches. Peut-être que vous n'avez pas bien écouté M^{me} Balmer. Ce n'est pas qu'elle ne va pas écouter les pêcheurs, elle travaille avec eux dans l'intérêt de trouver des solutions pour eux. Donc, ce que demande cette résolution, c'est d'abord tirer avant de savoir quel effet ça fait, dire on tire sur tout ce qui bouge, on tire sur les cormorans qui nous gênent, sans savoir si cela va régler le problème. C'est certainement la mauvaise solution. C'est certainement la fausse approche et c'est pour ça qu'on demande de refuser cette résolution.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Cette résolution a toute sa raison d'être et la problématique vécue sur nos lacs est visible. Il suffit d'accompagner un pêcheur et de prendre connaissance de ce que cela veut dire quand les cormorans sont en train de pêcher. C'est l'heure d'analyser la situation et de trouver des solutions, avec tous les acteurs. C'est pour cela que je vais accepter cette résolution.

Es ist aber unbestritten, dass hier nicht einfach die Interessen der Berufsfischer vertreten werden können, sondern auch andere Ansichten und Interessen berücksichtigt werden müssen. Als neuer Geschäftsführer des Vereins Zukunft Drei-Seen-Land ist gerade der Ansatz, alle Interessensvertreter an den Tisch zu holen, der einzige lösungsorientierte Ansatz. Gerade dieser Aufgabe werde ich mich in Zukunft vermehrt widmen können. Ich werde deshalb dieser Resolution, wie gesagt, zustimmen.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi encore une petite conclusion personnelle. Celles et ceux qui ont attentivement lu le développement de la résolution ont remarqué que les premiers cormorans sont arrivés en 2001 sur les rives de nos lacs, il y a donc précisément 18 ans, année de mon arrivée dans cet hémicycle. C'était une période où on mettait encore le micro à la cravate, raison pour laquelle j'ai remis une cravate aujourd'hui, bien que j'ai entendu ce matin, à plusieurs reprises, que cela ne se fait pas avec une chemise à manches courtes (*rires*). Etant donné qu'il n'y a au Grand Conseil, comme pour les cormorans, pas de mesures de régulation, surtout concernant la durée du mandat, je le règle moi-même avant que vous ne me tiriez dessus (*rires*) et je vous dis au revoir aujourd'hui. Je vous souhaite tout de bon, le courage de continuer à vous battre pour les oiseaux, pour l'économie, pour les paysans, pour les travailleurs, pour les employeurs, pour les pêcheurs, bref pour tout le canton de Fribourg et sa population. Moi je rentre maintenant au 2^e rang concernant la politique cantonale, mais je peux vous assurer que je reste attentif. Je peux aussi vous confirmer que nous pourrions toujours rester en contact, même sans réseau FTTH. Je vous remercie de votre attention et je vous remercie d'accepter ce petit détour de thématique. Merci également pour la bonne collaboration ces derniers 18 ans. Au revoir et merci beaucoup (*applaudissements*).

Le Président. Merci Monsieur le Député. Je comprends mieux la petite faveur que vous m'avez demandée, soit d'intervenir en dernier.

Nous pouvons donc revenir à notre résolution et à nos cormorans.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 63 voix contre 15. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger

(GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 15*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Election (autre) 2019-GC-94

Un-e scrutateur/trice suppléant-e, en remplacement de René Kolly

Srutin de liste

Bulletins distribués: 88; rentrés: 86; blanc: 1; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Sylvia Baiutti*, par 82 voix.

M^{me} Christine Jakob a obtenu 1 voix.

M. Benoît Glasson a obtenu 1 voix.

M. René Kolly a obtenu 1 voix.

—

Election (autre) 2019-GC-95

Un membre du Sénat de l'Unviersité, en remplacement de Philippe Savoy

Srutin de liste

Bulletins distribués: 88; rentrés: 86; blancs: 7; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu *M. Grégoire Kubski*, par 71 voix.

M. Elias Moussa a obtenu 4 voix.

M^{me} Sylvia Baiutti a obtenu 1 voix.

M^{me} Bernadette Hänni-Fischer a obtenu 1 voix.

M^{me} Ursula Krattinger-Jutzet a obtenu 1 voix.

M. Pierre Mauron a obtenu 1 voix.

—

Election (autre) 2019-GC-77**Un membre du Conseil de la magistrature (renouvellement du mandat de Walter Stoffel pour une durée d'une année / Faculté de droit de l'Université de Fribourg)**

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 96; rentrés: 96; blancs: 7; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Walter Stoffel*, par 89 voix.

Election (autre) 2019-GC-76**Un-e secrétaire général-e du Grand Conseil (renouvellement du mandat de Mireille Hayoz pour une nouvelle période de cinq ans)**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 4; nul: 1; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Mireille Hayoz*, par 91 voix.

M^{me} Marie-Claude Clerc a obtenu 1 voix.

Hayoz Mireille. Monsieur le Président,

Mesdames les Vice-présidentes,

Werte Grossrätinnen und Grossräte,

Meine Damen und Herren,

Vous me faites l'honneur, aujourd'hui, de me renouveler votre confiance. Je vous en remercie très sincèrement.

Ce troisième mandat à la tête du Secrétariat général du Grand Conseil s'inscrit pour moi dans la continuité des précédents. C'est-à-dire avec l'inflexible volonté de défendre et de servir cette vénérable institution.

Fort de votre soutien, je continuerai de servir le Grand Conseil comme je l'ai toujours fait, avec constance et détermination, au-delà de toute considération politique. Le terrain politique, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, est le vôtre et je vous l'abandonne bien volontiers.

J'entame ce nouveau mandat avec humilité, consciente de la responsabilité qui est la mienne et des attentes placées en moi. Je sais heureusement pouvoir m'appuyer, dans ma tâche, sur une équipe dont le dévouement n'a d'égal que la loyauté. Permettez-moi ici de saluer les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat qui, au quotidien, consacrent leurs compétences et leur énergie au bon fonctionnement de la machine parlementaire.

Je remercie tout particulièrement *M^{me} Isabelle de Groof* qui, après vingt-cinq années passées au service de l'Etat de Fribourg, a décidé de nous quitter pour relever un nouveau défi professionnel dans l'autre cité des Zaehringen, auprès du Département fédéral de l'économie. Cela fera au moins une représentante de ce Grand Conseil à rejoindre la capitale fédérale cet automne... (hahahaha) ! Mille mercis Isabelle pour ton incomparable professionnalisme.

Ich schliesse und sage Ihnen, wie stolz ich bin, dass ich meine Arbeit als Generalsekretärin weiterführen kann und dass sie mir dieses Amt erneut übertragen haben. Vielen Dank! (*Applaus*)

Le Président. Merci Mireille pour tout ce que tu nous apportes et pour toute l'aide que tu apportes au président. C'est vraiment quelque chose d'appréciable et apprécié.

Prise de congé

Le Président. Nous prenons aujourd'hui congé de quatre membres de notre Parlement, qui ont choisi de redevenir de simples citoyens. Ils ne seront plus des nôtres à la rentrée.

Si, du haut de ses 47 ans, il n'est pas le plus âgé de ce quatuor de démissionnaires, Markus Ith en est le doyen de fonction. Eh oui, cela fait bientôt 18 ans, comme les cormorans, qu'il use les confortables bancs de cette salle du Grand Conseil. Bientôt 18 ans qu'il y représente son district du Lac et son parti libéral-radical. Il serait illusoire de vouloir résumer ici l'activité du député et chef de groupe Ith, aussi me contenterais-je de rappeler sa participation à l'unique - pour l'heure - commission d'enquête instituée par ce Parlement, son mandat d'administrateur représentant le Grand Conseil à la Banque cantonale ou - cerise sur le gâteau - sa présidence de notre institution l'an dernier. Pour moi, pour l'anecdote, tu resteras, cher Markus, le président que j'ai vu courir, que j'ai su qu'il avait couru, parce que je dormais encore, à 6 heures du matin, le long des plages de Copacabana. Cher Markus, tu nous quittes pour te consacrer à des projets professionnels. Au nom de ce Grand Conseil, je te souhaite plein succès. Merci. *(Applaudissements)*.

Nous prenons également congé de Philippe Savoy qui, s'il n'est entré au Grand Conseil qu'en 2016, élu sur la liste socialiste de Sarine-Campagne, n'est restera pas moins dans les annales de l'institution. Pour son activité parlementaire bien sûr et son soutien vibrant aux causes culturelles en plenum. Mais, Philippe demeurera à jamais l'architecte de ce moment rare que nous avons vécu en 2017, lorsque, sous sa direction, nous avons entamé "Entre nous, pour les autres - Hymne du Grand Conseil fribourgeois". Tu as réussi ce qu'aucun président n'a réussi, soit mener les députés à la baguette. En ce qui me concerne, j'aimerais bien avoir de temps en temps ce pouvoir, surtout lorsque le tumulte s'installe. C'est pour cette musique qu'il aime tant que Philippe quitte ce Parlement. En parcourant les réseaux sociaux, je me suis aussi rendu compte, parce que je vais aussi parcourir les réseaux sociaux, que Philippe, tu nous quittes avec une petite frustration. Mardi après-midi, tu n'a pas pu, je cite "donner des coups de cornes". Ceux qui veulent savoir à qui étaient destinés les coups de cornes iront le lui demander directement. Cher Philippe, nous te souhaitons le meilleur pour la suite de tes carrières professionnelle et musicale. Merci. *(Applaudissements)*

Sébastien Frossard et René Kolly partagent plusieurs points communs. Ce sont d'abord des hommes de la terre, de cette belle terre fribourgeoise. Le premier est agriculteur, le second fromager. Ils personnalisent à eux deux cette filière du lait, qui fait la renommée et la fierté de ce canton. Tous deux ont rejoint le Grand Conseil en 2006. Sébastien Frossard a été élu en Gruyère, René Kolly en Sarine-Campagne. Tous deux sont membres de la grande famille du centre droit. L'un porte la bannière verte de l'UDC, l'autre la bleue du PLR. Autre point commun aux deux hommes: une certaine discrétion, préférant laisser à d'autres les effets de manches et les éclats de voix. Cette discrétion ne les a pas empêchés de beaucoup oeuvrer dans les coulisses parlementaires, au sein de nombreuses commissions ordinaires. Sébastien Frossard préside en outre la Commission des pétitions, tandis que René Kolly siège à la Commission des naturalisations et à celle des routes et cours d'eau. Sébastien met son activité politique entre parenthèses pour se concentrer sur son activité professionnelle et se consacrer aussi davantage à sa famille. J'ai vu qu'ils étaient là, les petits. Coucou Murielle. Et aussi, dit-il, pour dégager un peu de temps pour pratiquer sa passion, la moto. Contrairement aux autres, il a donné sa démission pour le 31 août, parce que, à cette date-là, il y a la sortie moto du Grand Conseil. René, lui, a décidé de laisser la place à la jeune garde. Il libère son siège pour que puisse s'y installer son président cantonal. Cher Sébastien, cher René, je vous souhaite, au nom de ce Grand Conseil, bon vent et tout de bon pour la suite. Merci. *(Applaudissements)*

Messieurs les Députés démissionnaires, soyez tous chaleureusement remerciés pour votre engagement pour ce canton et ses citoyens. Par votre travail et vos sacrifices, vous avez contribué à améliorer leur bien-être.

Enfin, je ne saurais clore cette session sans remercier M^{me} Isabelle de Groof, assistante de direction, pour son travail et son immense engagement - plus de 25 ans - au service de l'Etat de Fribourg. Désireuse de prendre son envol, elle nous quitte à la fin août pour rejoindre le secrétariat général du Département fédéral de l'économie. Chère Isabelle - elle n'est pas là, mais je laisserai la secrétaire générale lui transmettre le message - : au nom du Grand Conseil, je te souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans ta nouvelle fonction. Bravo. *(Applaudissements)*

Clôture de la session

Le Président. Je clos maintenant cette quatrième session de l'année. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et vous donne rendez-vous, frais et dispos, le mardi 10 septembre prochain, pour notre cinquième session 2019. Merci et tout de bon.

La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*